Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 109 (1973)

Heft: 22

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

22

1972

Montreux, le 22 juin 1973

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

Photo Doris Vogt

La **L.T.L.** votre libraire spécialisée en littérature enfantine, travaux manuels et jeux éducatifs, vous propose une sélection de NOUVEAUTÉS pour l'été :

M. MANN : « La Natation » — Ed. de l'Homme Fr. 12.50

W. F. TALBERT : « Le Tennis » — Ed. de l'Homme Fr. 12.50

R. LACOURSIERE : « La Natation de Compétition » — Ed. de l'Homme Fr. 15.—

R. GOBLOT : « Initiation à la Plongée sous-marine » — Ed. de l'Homme Fr. 25.—

C. BEDARD : « Le Parachutisme » — Ed. de l'Homme Fr. 20.—

G. LAURIETTE : « De la Rédaction à la Dissertation » — édité par l'auteur à la Guadeloupe Fr. 30.—

Livre magnétique : « Les Animaux » — Ed. Nathan Fr. 13.60

Livre magnétique : « Les Voitures » — Ed. Nathan Fr. 13.60

M. BURTON : « La Vie des Oiseaux » — Ed. Nathan Fr. 16.15

L. DE PAS et ses enfants : « Poneys de Rêve » — Ed. Crépin-Leblond Fr. 44.90

LIBRAIRIE L.T.L. — 3, rue Vignier — 1205 GENÈVE — Tél. (022) 25 98 76

Pour vos imprimés une adresse

Corbaz s.a.
Montreux

22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

Belet & Cie, Lausanne

Commerce de bois. Spécialiste pour débitage de bois pour classes de travaux manuels.
Université 9, tél. 22 82 51.
Usine chemin Maillefer, tél. 32 62 11.

CAFÉ ROMAND St-François

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

L. Péclat

La communication la plus rapide et la plus économique entre **Ouchy** et les deux niveaux du centre de la **ville.**

Les billets collectifs peuvent être obtenus directement dans toutes les **gares ainsi qu'aux stations L-O** d'Ouchy et du Flon.

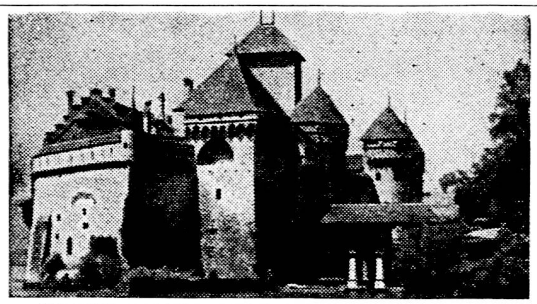

VISITEZ LE FAMEUX CHATEAU DE CHILLON
à Veytaux - Montreux
Entrée gratuite
pour les écoliers des classes primaires et secondaires officielles de Suisse, accompagnés des professeurs

1/4 HENNIEZ LITHINÉE

LA SPR UNE ET DIVERSE

Financement de l'Instruction publique et compétences des différentes autorités »

Vaud 550
Genève 554
Neuchâtel 555
Fribourg 560
Valais 561

ÉDITORIAL

Chexbres 1973, participation, cogestion 547

COMITÉ CENTRAL

AD/SPR du 26 mai 1973 548
Problèmes d'échanges internationaux 549

VAUD

Italien 550
Enquête concernant les cours de perfectionnement 551
Allocation de rattrapage 552
Formation et pénurie 552
Admissions dans les écoles normales 553
Inscriptions au gymnase du soir 553
Brevet extraordinaire de maître de dessin 553
Fête cantonale des chanteurs vaudois 553
Lectures suivies 553

GENÈVE

Les enseignants et l'EPSE 554
La fête des enfants 554

NEUCHÂTEL

Affaires syndicales 555
A propos d'éducation musicale 556
Echos des sections 556
Rectification 557

JURA

Une longue histoire... 557
Centre de perfectionnement 559

FRIBOURG

Association du corps enseignant de la Veveyse 561

VALAIS

La cogestion à l'Ecole normale des instituteurs 562

DIVERS

Escale libanaise 563
En Suisse romande, au cinéma 564
Correspondance interscolaire 565
URAN 565
SSMG 565
Informations UNESCO 566

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) : François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) : Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel : **Suisse** Fr. 26.— ; **étranger** Fr. 35.—

Editorial

Chexbres 1973 : participation, cogestion

Notre but ici n'est pas de vous fournir un compte rendu exhaustif de ces deux journées de travail mais bien plutôt de vous présenter, en avant-première, les idées générales exprimées avant que ne vous soit restituée la totalité des débats dans un de nos numéros de septembre ou octobre.

« Si nous sommes d'accord sur nos doutes, nous le sommes beaucoup moins à propos de nos convictions. » C'est par cette phrase que M. C.-F. Ducommun concluait le long débat qui voyait s'affronter partisans et adversaires de l'initiative lancée par les trois grands groupements syndicaux suisses et qui, bien entendu, fut au centre de ce 13e séminaire.

C'est donc dire que cette initiative est loin de faire l'unanimité, les représentants du patronat étant les premiers à lui reprocher certains excès. Plus récemment, la décision du Conseil fédéral de lui opposer un contre-projet ne fait que confirmer l'orientation des débats de Chexbres.

Si chacun s'accorde à reconnaître la nécessité absolue de la participation des travailleurs, les divergences se révèlent dès que l'on parle des modalités pratiques et surtout dès que participation signifie cogestion financière ou codécision dans les administrations, donc aussi chez les enseignants.

A ce propos, tant J.-J. Maspéro dans son introduction que R. Grob dans son exposé ont reconnu la convergence voire la similitude des préoccupations des syndicats et des associations professionnelles telles que la SPR.

Nous ne reviendrons pas non plus dans le cadre de cet éditorial aux définitions propres à satisfaire les objectifs des enseignants. A deux occasions déjà nous l'avons fait (« Educateur » Nos 2 et 20/1971). Retenons toutefois qu'une véritable codécision de l'enseignant impliquerait, selon certains, une limitation des droits du citoyen qui, dans le secteur public, est fréquemment appelé à prendre les grandes décisions. Elle pourrait aussi signifier un cumul des droits, l'enseignant se prononçant deux fois, la première au sein de son organisation, la seconde par l'entremise de ses droits civiques. Constatons que pour l'instant la seule restriction existante touche le corps enseignant de certains cantons qui se voit privé du droit d'éligibilité...

Autre idée exprimée à Chexbres : peut-on concevoir une participation des enseignants sans celle des élèves ? La seconde paraît en tout cas dépendre de la première.

Autre idée encore : la participation doit-elle être l'expression des individus concernés ou des individus au travers de leur organisation (syndicale ou corporative) ? En ce qui nous concerne, toute notre activité passée ou présente nous oriente vers le second terme de l'alternative : je n'en veux pour preuve que le renforcement important de crédit acquis par la SPR ces dernières années.

En résumé, on peut dire qu'à la question « la participation pourquoi ? » les réponses fournies sont très proches alors que les oppositions de conception apparaissent dès que l'on formule la question « la participation comment et jusqu'où ? ».

Les derniers séminaires de Chexbres n'ont jamais fait l'unanimité, ni chez les orateurs, ni dans la salle. Celui des 1er et 2 juin derniers n'a pas failli à la tradition. Il vous permettra néanmoins de préciser votre position face à l'initiative et c'est là un résultat non négligeable.

F. Bourquin.

AD/SPR du 26 mai 1973

Objectifs 1973-1974

Sous le titre « Objectifs 71-72 ou 72-73 » nous avons pris l'habitude de soumettre à l'AD de printemps un rapport d'intentions qui est de nature à orienter notre action pour l'année à venir. A quels problèmes aurons-nous à faire face durant l'exercice 73-74 ?

1974 verra la fin du mandat de l'équipe genevoise au bureau exécutif. Lors du Congrès de Genève qui aura lieu, nous vous le rappelons en automne, il faudra opter pour l'une des solutions suivantes :

— soit nous restons au statu quo et nous respectons le tournus des sections. Dans ce cas, c'est à la SPF de prendre la responsabilité du bureau exécutif,

— soit nous aménageons nos statuts dans le sens envisagé par la commission des structures qui prévoit un comité central formé de deux représentants par canton et un secrétaire permanent que nous ne serons vraisemblablement pas en mesure de rétribuer à plein-temps d'ici la fin de l'année prochaine.

— Nous pourrions, à la rigueur, étudier une troisième solution : un comité central de trois représentants par canton, formant son propre bureau exécutif (donc sans canton Vorort) et pouvant compter sur l'appui d'un secrétaire général travaillant à mi-temps.

La situation n'est pas simple mais le problème n'est pas insoluble. De toute manière, il sera de première importance que la SPR puisse s'adapter aux exigences toujours plus grandes de la coordination scolaire en particulier.

Dans ce domaine, CIRCE II va pouvoir démarrer si, comme on peut s'y attendre, la conférence des chefs de DIP lui donne le feu vert. Les sous-commissions chargées de l'élaboration pratique des programmes vont être formées en juin. Nous serons appelés à y déléguer des représentants. Bien que ces collègues fonctionneront en tant qu'experts non mandatés, nous avons prévu de les réunir en septembre en compagnie de tous les délégués SPR déjà en fonction dans les diverses instances de coordination. Cette réunion qui groupera une cinquantaine de personnes aura pour but de donner à notre action la cohérence et les bases techniques indispensables à la réussite des travaux de coordination.

Une autre décision de la conférence des chefs de DIP risque également d'influencer notre action : il s'agit de la suite qui sera donnée au rapport Gilliard (langue II). Quelle sera l'attitude de la SPR si, à l'encontre de ce que nous avions demandé, le choix de cette langue II ne nous est pas accordé et que le recyclage dans cette discipline s'ajoute encore au copieux programme qui nous attend ? La réponse vous appartiendra.

Dans cet ordre d'idées, les retombées pratiques probables des propositions de notre commission « Education permanente » provoqueront également une augmentation du volume des affaires traitées par la SPR qu'il s'agira d'assumer.

Notre activité sera également conditionnée par l'organisation d'une importante consultation proposée par la Conférence suisse des chefs de DIP. Cette consultation porte sur un rapport rédigé par la commission « Enseignement secondaire de demain ». Les options prises pourraient grandement influencer l'enseignement primaire, en particulier ses structures, et nous vous prions instamment de prêter attention à ce rapport qui paraîtra dans l'« Educateur » à fin août et en début septembre.

Notre réflexion à ce sujet sera soutenue par une intéressante étude de M. J. Weiss de l'IRDP. Cette étude que l'IRDP a bien voulu réaliser à notre demande, paraîtra également dans l'« Educateur » sous le titre « la différenciation des enseignements ». C'est donc le problème psychopédagogique posé par les réformes de structures de l'enseignement qui sera abordé. Les arguments fournis nous permettent de préciser à quel moment du développement de l'enfant l'enseignement général et commun à tous doit se diversifier en enseignements spécifiques.

Voici quelques-unes des conclusions de ce rapport :

« Considérant les faits, c'est-à-dire les mouvements de réformes entrepris dans le monde, les périodes et les modalités de différenciation des enseignements, il est possible de mettre en évidence une certaine unanimité : passage des structures scolaires cloisonnées, précocement sélectives parce que tôt différenciées, à des structures horizontales de plus en plus souples, toujours plus proches d'un enseignement individualisé : ces structures horizontales cherchent à repousser le plus possible le moment d'une différenciation définitive. »

Nous voyons donc que le vrai problème de la différenciation des enseignements n'est pas de déterminer le moment idéal du passage du primaire au secondaire. Cette coupure ne correspond qu'à une division administrative et suscite chez nous des passions qui n'ont rien à voir avec la pédagogie.

Il ne s'agit pas non plus du passage du maître unique aux maîtres multiples. Cela constitue un problème à part, à propos duquel nous devrons défendre le principe de la présence du maître primaire dans toute la scolarité obligatoire. Présence qui est parfaitement justifiée par les résolutions votées à La Chaux-de-Fonds au sujet de la formation des maîtres, en particulier l'exigence d'un tronc commun au début de la formation du maître primaire et secondaire.

La sortie de presse de l'important rapport de la commission fédérale « Formation du maître de demain » nécessitera des prises de position très nettes de notre part, à ce sujet.

En conclusion, le travail ne manquera pas durant l'exercice à venir mais il promet d'être passionnant ; la SPR s'en trouvera encore affermie et toujours plus dynamique.

Le président SPR : *J.-J. Maspéro.*

Le message du secrétaire de la CMOPE

Chers collègues,

La Conférence mondiale des organisations de la profession enseignante (CMOPE) est heureuse et fière de présenter ses meilleurs vœux de succès à l'assemblée générale de la Société pédagogique romande (SPR) qui se réunit à Sion ce 26 mai 1973.

Je veux profiter de l'occasion que m'offre cet heureux et important événement dans la vie de votre organisation pour vous dire combien vos collègues à travers le monde apprécient l'active participation que vous prenez au développement de la coopération internationale parmi les enseignants. L'esprit dans lequel vous établissez et entretenez des liens d'amitié avec tous les enseignants d'orientation différente, sans pour autant aliéner votre indépendance, est une source profonde d'inspiration pour tous.

Je regrette vraiment qu'il ne me soit pas possible d'être avec vous à Sion. Aujourd'hui même arrive à Morges une

délégation représentant les 600 000 membres du syndicat des enseignants du Japon dont nous appuyons activement la plainte devant le BIT visant à défendre les droits des enseignants japonais à la liberté syndicale et à la négociation collective. Toutes les organisations d'enseignants sont solidaires de leur cause. Aussi, je suis persuadé que vous comprendrez les raisons de mon absence et que vous m'en excuserez.

Parallèlement à la SPR qui cherche à coopérer avec toutes les associations nationales d'enseignants, la CMOPE œuvre en vue de promouvoir l'unité des unités à l'échelon international. Le 7 juin prochain, le président de la CMOPE, M. Niamkey Adiko, de la Côte-d'Ivoire, se rendra avec moi à Prague où nous rencontrerons des dirigeants de la Fédération internationale syndicale de l'enseignement (FISE) et le 26 juin prochain nous avons rendez-vous à Genève avec des responsables du Secrétariat professionnel international de l'enseignement (SPIE). Le 10 mai dernier, j'étais à Bruxelles où j'ai rencontré des représentants de la Confédération syndicale mondiale des enseignants (CMSE). Par ces initiatives nous voulons développer le concept d'une plus grande harmonie entre les organisations internationales d'enseignants dans les domaines présentant un intérêt commun sans renoncer en aucune façon à notre liberté de pensée et d'action.

Sera présenté à l'assemblée des délégués qui se tiendra au début du mois d'août de cette année, le rapport de toutes ces initiatives et activités de la CMOPE à travers le monde en vue de défendre les intérêts des enseignants et de la profession enseignante et de répondre aux préoccupations professionnelles et syndicales de ses membres. Il n'y a pas de doute, votre rôle dans cette œuvre a été d'une importance capitale.

Aussi, je renouvelle mes vœux de bons et fructueux succès aux travaux de votre assemblée générale.

John M. Thompson, secrétaire général

Problèmes d'échanges internationaux

Au Centre international du Sonnenberg, près de Braunschweig (Allemagne), se sont rencontrés, du 7 au 14 avril 1973, des délégués de onze nations intéressées à divers titres au problème des échanges internationaux dans le cadre de l'éducation permanente.

Au lendemain de la dernière conflagration mondiale, plusieurs nations belligérantes conclurent des accords bilatéraux, s'engageant à développer une meilleure compréhension par l'échange régulier de contingents d'écoliers et d'étudiants. La rencontre de ce printemps marquait le 25e anniversaire de cette institution, et constituait à la fois un bilan des résultats obtenus et un hommage à ceux qui depuis des années se sont voués à cette tâche de reconstruction de l'Europe. C'est par milliers que, pendant ce quart de siècle, ces échanges minutieusement organisés ont permis à des jeunes de découvrir le vrai visage d'un pays étranger. Les autorités civiles ont pris une part active à cet effort, et ont affecté de substantiels crédits à la réussite de ces séjours. La Municipalité de Goslar, en accueillant fort courtoisement les 85 délégués, exprima par la voix de son bourgmestre le prix qu'elle attache à l'établissement de contacts humains amicaux entre les jeunes de diverses nations.

Mais le congrès allait bien vite élargir sa préoccupation et aborder les problèmes d'éducation permanente. La formation extrascolaire, les loisirs des adolescents trop souvent livrés à eux-mêmes sont devenus par la force des choses un élément non négligeable du système éducatif. Assistants chargés de cette fonction, « Jugendpfleger », délégués municipaux, animateurs de jeunesse, furent invités à faire part de leurs expériences. Mieux encore, des centres de loisirs de la région de Wolfenbüttel furent visités. Réalisations souvent grandioses, faisant appel à la créativité des jeunes sous la direction d'animateurs qualifiés.

Au cours d'une réception officielle, diverses personnalités des milieux gouvernementaux ont souligné la qualité de l'information diffusée par le Centre du Sonnenberg. Un hommage particulier a été adressé à M. Walter Schulze, qui depuis le début s'est montré un animateur infatigable, contribuant au rayonnement de cette maison où par milliers, de toute l'Europe, des éducateurs sont venus contribuer à la reconstruction de la compréhension internationale. M. Walter Roy, président de l'Association internationale des Amis du Sonnenberg, nous a chargé d'un message fraternel pour les membres du groupement suisse. Il souhaite vivement, — et nous donc ! — que des pédagogues romands se rendent au Sonnenberg. M. Fritz Eytel, secrétaire général, nous prie de recommander la session qui aura lieu du 26 août au 4 septembre 1973.

Thème général :

LES DROIT DE L'HOMME ET LA PAIX

Des orateurs de France et d'Allemagne — sociologues, pédagogues, économistes — introduiront les thèmes et animeront les groupes d'études. La traduction simultanée est assurée. On nous prie de signaler en outre les sessions suivantes :

1. **L'Europe actuelle,** son avenir ; bilan et perspectives. Pour participants de 16 à 19 ans. Du 3 au 12 juillet et du 1er au 10 septembre 1973.
2. **La jeunesse et la démocratie.**
   Pour participants de 18 à 25 ans.
   Du 22 au 31 août.
3. Session pour jeunes travailleurs de 18 à 25 ans :
   La technique, l'économie et la démocratie.
   Du 6 au 15 juillet.

La finance d'inscription est de 120 DM pour les adultes et de 104 DM pour les étudiants. Pour les participants de moins de 25 ans, en cours de formation, remboursement éventuel de 80% des frais de voyage.

Nous souhaitons vivement que plusieurs enseignants de Suisse romande prennent contact avec le Centre du Sonnenberg. Dans une ambiance simple et cordiale, de fructueux contacts s'établissent. Le Centre dispose d'une riche bibliothèque, organise des excursions dans cette prestigieuse région de l'Oberharz, à quelque distance de la charmante ville de Goslar qui conserve jalousement son architecture moyenâgeuse. Nous adresserons volontiers le programme détaillé de ces sessions aux collègues qui s'y intéresseraient.

André Pulfer, 1802 Corseaux.

Adresse du secrétariat : Centre international du Sonnenberg, D **3300 Braunschweig,** Bankplatz 8, Postfach 2940.

imprimerie
Vos imprimés seront exécutés avec goût
corbaz sa
montreux

LA SPR UNE ET DIVERSE

Financement de l'instruction publique et compétences des différentes autorités

Financement

Le financement de l'instruction publique vaudoise repose sur le principe du partage entre le canton et les communes.

La part du canton et des communes varie selon les cas :

Salaire du corps enseignant

Le salaire du corps enseignant incombe aux deux instances en parts égales. A ce propos, signalons que le corps enseignant nommé est payé entièrement par l'Etat, à qui les communes remboursent leur part. Les remplaçants, au contraire, reçoivent leur salaire des communes, auxquelles l'Etat rétrocède ce qui leur est dû.

Remarque : *Avant 1968, la répartition des frais entre l'Etat et les communes quant au salaire des enseignants primaires était différente ; de plus, ces dernières étaient autorisées à verser à leur corps enseignant un complément communal de salaire.*

La nouvelle répartition des charges (50 %-50 %) grève davantage les communes, principalement celles qui ne versaient aucun complément à leur corps enseignant. D'autre part, la nouvelle loi constitue pour toutes les communes une limitation de leur autonomie, puisqu'elle leur interdit le versement des dits compléments.

Frais de transport

Les frais de transport des enfants, imposés par les regroupements scolaires en particulier, sont pour les 2/3 à la charge de l'Etat, les communes s'acquittant du tiers restant.

Constructions scolaires

Dans ce domaine, les communes proposent, l'Etat décide et subsidie suivant les possibilités financières de celles-ci.

Instruction publique et budget cantonal

Au dernier budget cantonal, le poste « Instruction publique » représente le 21,8 % du total. Précisons qu'il s'agit là du budget ordinaire *de l'Instruction publique.*

Compétences cantonales

Organisation du Département de l'instruction publique

Actuellement, le DIP est organisé selon le schéma ci-dessous :

Chef du Département
(M. Jean-Pierre Pradervand)

Secrétariat général
(M. Jean Mottaz)

Service de l'enseignement primaire
Directeur :
M. Edmond Basset

Service de l'enseignement secondaire
Directeur :
M. Georges Dind

Service de l'enseignement supérieur et des cultes
Directeur :
M. Robert Anken

L'administratif

Sur le plan administratif, le service primaire, dont nous dépendons, partage les compétences avec les communes.

Chaque commune gère ses affaires scolaires par le moyen d'une commission scolaire, dont les membres ne font pas nécessairement partie du législatif ou de l'exécutif communal. Les nominations du corps enseignant, par exemple, sont du ressort des communes (commission scolaire et municipalité réunies) ; cependant le Département entérine, et c'est son chef qui signe les brevets de nomination.

D'autre part, 21 communes parmi les plus importantes du canton ont leur propre direction des écoles, dont les compétences sont administratives, avec délégation possible de prérogatives pédagogiques.

Le pédagogique

En matière pédagogique, les compétences sont essentiellement cantonales. Les programmes, les horaires, la formation des maîtres dépendent de l'Etat.

Le contrôle est aussi l'affaire du canton :

6 inspecteurs d'arrondissement ;

3 inspecteurs des jeunes ;

5 inspecteurs et inspectrices des classes de développement, de l'éducation physique, de l'enseignement ménager, des travaux à l'aiguille, en sont chargés.

La ville de Lausanne est l'objet d'un statut particulier et curieux en effet, tout comme l'école suisse de Domodossola, son inspecteur attitré n'est autre que le directeur de l'enseignement primaire vaudois. Celui-ci, traditionnellement délégue son mandat à trois inspecteurs spécifiquement lausannois, responsables des quelque 506 classes de la commune.

Il va de soi que les directeurs d'écoles, en accord avec les inspecteurs cantonaux, sont à même de prendre un certain nombre d'initiatives d'ordre pédagogique, en particulier dans le domaine des classes à options et des groupements de classes.

Avantages et inconvénients du système

Il est dans notre canton des gens pour qui, s'ils enseignent ici ou là, la plus grande autonomie communale est souhaitable dans l'un ou l'autre des domaines que nous avons sommairement décrits ci-dessus. Pour d'autres, une « cantonalisation » la plus absolue est désirable dans le même contexte, pour peu qu'ils enseignent là ou ici. Ce qui est avantage pour les uns sera inconvénient pour les autres...

Alors si, sur le plan scolaire, le canton de Vaud n'est pas le meilleur des mondes, il l'est en tout cas à moitié.

JF.

Italien

Un groupe de travail organisé dans le cadre des cours de perfectionnement pourrait être consacré à la langue et à la culture italiennes, ceci suivant des modalités à définir entre les intéressés. Les membres de la SPV, et nous pensons en particulier à ceux qui ont suivi un cours d'italien, désireux de voir éventuellement se réaliser ce projet sont invités à s'annoncer tout de suite au secrétariat général de la Société pédagogique vaudoise (chemin des Allinges 2, 1006 Lausanne).

Enquête concernant les cours de perfectionnent vaudois

Introduction générale

Le comité cantonal de la Société pédagogique vaudoise, soucieux d'établir une politique structurée en matière de formation continue des enseignants primaires, a décidé de faire appel à tous ses membres afin de connaître leur position dans ce domaine.

Depuis deux ans, en effet, le perfectionnement a connu un essor rapide de par son institutionalisation progressive dans le canton. Plus de 2300 enseignants ont participé et bénéficié de cette réalisation : ils ont acquis par là une certaine expérience, suffisante semble-t-il pour pouvoir donner leur impression et leurs idées à ce sujet.

De plus, le CC/SPV a jugé bon de créer une organisation interne de formation continue. A sa tête, une commission permanente, assistée d'un secrétariat, est prévue. Il est évident que la mise sur pied d'une telle activité nouvelle doit être nécessitée et appuyée par une volonté clairement exprimée par les enseignants de ce canton d'adhérer à une politique de formation continue et de perfectionnement. La SPV a obtenu et utilise largement une participation active à l'élaboration et à l'organisation des cours paritairement avec le DIP. Afin d'aller plus loin, il lui est utile, voire nécessaire, de pouvoir se baser sur des lignes directrices provenant de ses membres eux-mêmes.

Enfin, vous n'êtes pas sans savoir, nous l'espérons, qu'il existe une possibilité de former des groupes de travail choisissant leur sujet d'étude. De plus, leur activité serait considérée comme ayant la valeur d'un cours. Si le DIP ouvre la porte et finance, c'est à la SVP de susciter et d'encourager leur formation, préconisée par le Congrès SPR de La Chaux-de-Fonds. Cependant, il lui faut connaître votre opinion à ce sujet également.

C'est pourquoi le CC soumet à chacun l'enquête ci-dessous en espérant qu'elle rencontrera un accueil favorable. Nous nous sommes efforcés de rationaliser au maximum ce questionnaire afin de ne pas gaspiller votre temps. Les deux objectifs poursuivis en sont les suivants :

a) Etablir un bilan du perfectionnement vaudois de l'année longue 1972-1973, bilan qui sera la base d'un fichier précieux pour l'ensemble de l'Association (première partie du questionnaire).

b) Etablir une politique SPV d'avenir en matière de formation continue (deuxième partie du questionnaire).

Avant de clore cette introduction, il n'est pas inutile de préciser trois points caractérisant le perfectionnement actuel :

Le recyclage est un perfectionnement obligatoire, imposé par les programmes nouveaux et les techniques sans cesse en évolution dans l'enseignement. Il est fixé par le DIP pour les instituteurs et les institutrices et donné sur temps d'école.

La formation continue est un perfectionnement librement consenti et choisi par les enseignants dans un éventail le plus large possible de matières et de sujets. Elle sera donnée pour 1973-1974 sur temps libre ou temps de vacances. Cependant, le CC ne cessera de lutter pour l'obtenir sur temps d'école comme voté lors du dernier congrès de la SPV.

Le groupe de travail est une possibilité préconisée par les associations (SPR, puis SPV ensuite) et offerte à la suite de leur demande par le DIP afin de réaliser la formation continue. Un groupe peut fonctionner avec un petit nombre de participants et s'inscrire auprès des responsables du perfectionnement au DIP, en indiquant leur sujet d'étude. Il peut être spontanément choisi ou à la suite d'un cours particulièrement intéressant. Cette forme de perfectionnement, encore trop peu utilisée, est celle de l'avenir de la formation continue. Nous encourageons vivement les enseignants à y adhérer, car elle est une source de contacts directs et enrichissants pour chacun, une familiarisation avec le travail en équipe qui sera le nôtre dans les réformes à venir. C'est aussi un moyen d'effectuer des recherches utiles pour l'ensemble de l'enseignement.

En conclusion, le CC compte sur chacun pour s'exprimer par le truchement de cette enquête. Il est donc important que **tous** répondent, même ceux qui n'ont pas participé du tout aux cours de cette année. L'avenir du perfectionnement, comme la détermination des délégués SPV auprès du DIP, dépend de l'audience que vous accorderez aux lignes qui vont suivre.

Par avance, merci de l'intérêt que vous ne manquerez pas de porter à la cause du perfectionnement.

J.-C. Mauroux,
délégué à la formation continue.

Enquête

IDENTIFICATION

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction : _____

Lieu d'enseignement : _____

Année de brevet : _____

Lieu d'habitation : _____

N° de téléphone : _____

Prière de répondre au moyen d'une croix dans les cases correspondantes.

I. COURS 1972-1973

a) Cours

Titre du cours *

1. ..... ☐
No .....
Date .....
Animateur .....

Titre du cours *

2. ..... ☐
No .....
Date .....
Animateur .....

Titre du cours *

3. ..... ☐
No .....
Date .....
Animateur .....

Titre du cours *

4. ..... ☐
No .....
Date .....
Animateur .....

Titre du cours *

5. ..... ☐
No .....
Date .....
Animateur .....

* Prière de préciser s'il s'agit de recyclage (R) ou de formation continue (F).

Forme des cours

1. .....
2. .....
3. .....
4. .....
5. .....

Réponses possibles

— séminaires de 2 heures par semaine / par 15 jours

— colloques de 2 jours et demi
— colloques d'une semaine (5 jours)
— groupe de travail

b) Objectif des cours

	partiellement atteints	*atteints selon vous*	*non atteints*
1.	☐	☐	☐
2.	☐	☐	☐
3.	☐	☐	☐
4.	☐	☐	☐
5.	☐	☐	☐

Si *partiellement atteints*, quels sont les points qui furent :

Positifs 1. .....
2. .....
3. .....
4. .....
5. .....

Négatifs 1. .....
2. .....
3. .....
4. .....
5. .....

c) Forme

Quelles formes de cours vous ont-elles le mieux convenu ?

— Séminaires ☐
— Colloques d'une semaine ☐
— Cours généraux (30 à 40 pers.) ☐
— Colloques de 2 jours et demi ☐
— Groupes de travail (5 à 10 pers.) ☐

II. EN VUE DES COURS 1973-1974

a) Forme de perfectionnement

Etes-vous { favorable / non favorable / sans opinion } { Face au perfectionnement }

Quel genre de perfectionnement préférez-vous ?

Recyclage obligatoire ☐
Formation continue libre ☐

b) Forme des cours de perfectionnement que vous préférerez à l'avenir

— Séminaire (2 heures par semaine) ☐
— Colloques (2 jours et demi) ☐
— Séminaire (2 heures par 15 jours) ☐
— Colloques d'une semaine ☐

Groupe de travail
— 2 heures par semaine ☐
— 2 jours et demi ☐
— 2 heures par 15 jours ☐
— 1 semaine ☐

c) Type de cours

1. Culturel : connaissances générales en vue de :
a) application en classe ☐
b) connaissances et culture personnelles ☐

2. Pratique et artistique en vue de :
a) application en classe ☐
b) connaissances et culture personnelles ☐

3. Technique : moyens d'enseignement en vue de :
a) application en classe ☐
b) connaissances et culture personnelles ☐

4. Didactique : méthodes d'enseignement en vue de :
a) application en classe ☐
b) connaissances et culture personnelles ☐

5. Psychologie et pédagogie : connaissance de l'enfant en vue de :
a) application en classe ☐
b) connaissances et culture personnelles ☐

d) Recyclage (obligatoire)

Etes-vous pour :
— intensifier le recyclage (nouveaux programmes et nouvelles méthodes) ☐
— maintenir la dose prévue pour 1973-1974 soit 20 heures de recyclage ☐
— diminuer le recyclage le plus possible ☐

e) Formation continue (libre)

Etes-vous plus particulièrement pour :
— intensifier la formation continue ☐
— maintenir les 20 heures prévues pour 1973-1974 ☐
— diminuer la formation continue ☐

Dans quels types de cours ? (voir c) 11e partie). .....
.....

f) Système de perfectionnement

1. Recyclage

Cours généraux
(sans suite groupe de travail) ☐
(avec suite groupe de travail) ☐

Groupes de travail
(dès le départ et dans le cadre du cours) ☐

2. Formation continue

Cours généraux
(sans suite groupe de travail) ☐
(avec suite groupe de travail) ☐

Groupes de travail
(sujet librement choisi au départ par le groupe) ☐

g) Temps de perfectionnement annuel

20 heures ☐ 40 heures ☐ 60 heures ☐
ou selon vos désirs ☐ ..... heures.

Ce questionnaire est à renvoyer si possible **jusqu'au 15 septembre 1973** au : Secrétariat général SPV (formation continue), Allinges 2, **1006 Lausanne.**

Allocation de rattrapage

L'allocation unique de rattrapage sera payée en 1973 comme les années précédentes, en novembre. Cependant, si l'indice moyen 1973 s'avérait insuffisant, ce que l'on saura en janvier 1974, cette allocation de rattrapage sera payée au mois de mars 1974.

CC.

Formation et pénurie...

Les Ecoles normales de notre bon canton forment les futurs instituteurs dans des classes de 4e, 5e et 6e années.

La pénurie d'enseignants masculins est telle que nos jeunes collègues sont presque à coup sûr désignés pour tenir une classe terminale ou à options.

La distorsion entre le métier appris et le métier réel fait que ces collègues perdent souvent pied après très peu de temps.

Ont-ils été formés en vue de la tâche qu'ils doivent assumer ?

Bénéficient-ils ensuite du soutien pédagogique qu'ils sont en droit d'attendre ?

La lettre qui suit nous autorise à poser ces questions.

En mars 1972, j'ai obtenu mon brevet d'instituteur primaire et j'ai été placé dans une classe d'orientation professionnelle pour effectuer mon année Jaunin.

A ce jour, j'ai enseigné durant 9 mois et malheureusement je ne constate aucune amélioration dans l'enseignement que j'apporte à mes élèves et ceci pour les raisons suivantes :

1. Je n'ai pas été formé pour une classe de ce niveau ni de cette envergure (2 groupes de 13 garçons de 15-16 ans).

2. Jusqu'à maintenant, je n'ai jamais pu soigner les matières que je dois enseigner étant sans cesse préoccupé par des problèmes de discipline et le désintéressement des élèves.

3. Certains de mes élèves viennent de classes de développement ; plus des trois quarts ont, au minimum, une année de

retard et de surcroît, quelques-uns sont caractériels.

4. La plupart sont révoltés contre le monde des adultes, réaction découlant de leur situation familiale et sociale.

5. Non seulement, j'enseigne à cette classe OP, mais je dois également donner 2 heures à une classe de 8e option commerciale. De ce fait, je dois préparer des programmes pour 13 branches différentes totalisant 31 heures de leçons par semaine.

6. Je n'ai que très peu d'appui de la part de la direction. Des élèves font l'école buissonnière, les arrivées tardives se multiplient, il y a des faux dans les signatures, certains sont prêts à se battre contre moi et dernièrement, un élève m'a insulté ; résultat : quelques ridicules heures d'arrêts ou, encore pire, des blâmes. Il n'y a jamais eu de prise de position nette vis-à-vis des élèves et ceux-ci le sentent et en profitent. Je ne sais toujours pas s'il est de mon ressort de sanctionner, mes moyens étant très limités.

7. Je me trouve à la tête de cette classe uniquement parce qu'aucun instituteur de la localité ne veut risquer de la prendre ; ce n'est pas la première fois que ce phénomène se produit et malheureusement personne n'a pris de décision.

8. J'estime que je n'ai pas suffisamment de temps pour préparer et organiser mes leçons et sitôt ma journée terminée je n'ai plus envie de penser à l'école et je chercherais plutôt à m'évader, mon travail n'ayant, à mes yeux, aucun sens.

9. Ma conscience ne me permet pas de choisir la formule du laisser-aller, de ce fait, ma tension nerveuse s'accroît terriblement, ce qui m'a valu un arrêt forcé durant 15 jours et ceci à l'âge de... 23 ans !

Admissions dans les Ecoles normales

521 candidates et candidats se sont inscrits cette année aux concours d'admission dans les diverses sections des Ecoles normales (447 en 1972).

Ces concours, décentralisés, ont eu lieu simultanément dans les trois Ecoles normales de Lausanne, Yverdon et Montreux.

Comme ces dernières années, le Département s'est fondé pour décider de l'admission sur les résultats de plusieurs épreuves de français et d'arithmétique et, dans une certaine mesure, sur ceux d'un examen psychopédagogique portant sur la personnalité, les intérêts et les motivations des candidats. Il a constaté avec plaisir le regain d'intérêt manifesté par les jeunes gens pour la profession d'instituteur, ce qui a permis d'élever la qualité du recrutement de cette année.

Compte tenu de la situation actuelle du recrutement dans le personnel enseignant primaire, du niveau des aptitudes que requiert la profession d'enseignant et des possibilités de locaux qu'offrent les Ecoles normales de Lausanne, d'Yverdon et de Montreux, le Département a pu admettre en 1973 :

— 97 candidats dans la section des instituteurs primaires ;
— 117 candidates dans la section des institutrices primaires ;
— 39 candidates en section des maîtresses d'écoles enfantines et semi-enfantines ;
— 8 candidates dans la section des maîtresses pour les classes de couture,

soit au total 261 candidats (248 en 1972) qui seront répartis dès le 27 août prochain dans les Ecoles normales de Lausanne (137), d'Yverdon (72) et de Montreux (52).

Il n'est pas tenu compte, dans les nombres indiqués ci-dessus, de l'effectif des classes de formation pédagogique qui ont accueilli en automne 1972 25 jeunes gens et 75 jeunes filles, porteurs d'un baccalauréat ou d'un titre équivalent, et qui seront à la disposition du Service de l'enseignement primaire après 20 mois d'études et stages complémentaires.

Communiqué par le DIP

Inscriptions au gymnase du soir

Le Gymnase du soir va bientôt achever sa 8e année d'existence, et ses premiers gymnasiens ont déjà terminé leurs études à l'université.

Les inscriptions nouvelles pour la prochaine année scolaire sont prises dès maintenant.

Le Gymnase du soir prépare aux maturités fédérales et commerciales, aux examens préalables d'admission à l'université.

Le semestre d'hiver débutera le lundi 1er octobre 1973.

Renseignements et inscriptions dès aujourd'hui au secrétariat du Gymnase du soir, rue Mercerie 24, 1003 Lausanne, (tél. 22 90 50) les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 18 h. à 20 h., ou sur rendez-vous.

Brevet extraordinaire de maître de dessin

Etudiant une démarche visant à obtenir du DIP/VD l'organisation d'un cours extraordinaire permettant aux personnes enseignant le dessin sans brevet spécial d'être titularisées, la commission « brevets » de la section vaudoise de la SSMD envisage l'éventualité de mettre quelques places de ce cours à la disposition d'instituteurs depuis un certain temps à la tête d'une classe et désireux de se spécialiser. Pour être tenus au courant, les intéressés sont priés de s'annoncer dans les huit jours à C.-E. Hausammann, 5, Perdtemps, 1260 Nyon.

Fête cantonale des chanteurs vaudois

AIGLE 1974.

En mai 1974 aura lieu à Aigle, la Fête cantonale des chanteurs vaudois. Dans le cadre de cette manifestation, une rencontre de « chœurs de jeunes » sera organisée, comme ce fut le cas, en 1969, à La Tour-de-Peilz.

Cette réunion avait obtenu alors un très grand succès, puisque 26 groupes et près de 1300 exécutants y avaient participé.

C'est pourquoi le comité d'organisation de la Fête d'Aigle invite cordialement tous les collègues que le chant intéresse à se présenter avec leur chœur, en mai 1974, à Aigle. Des renseignements complémentaires et les inscriptions leur parviendront, par l'intermédiaire des commissions scolaires, dans le courant de l'automne. *A. Jaquerod.*

Lectures suivies

Toutes les séries en circulation doivent être réexpédiées au dépôt régional pour le **samedi 30 juin,** dernier délai.

La bibliothèque sera fermée en août. Réouverture : lundi 3 septembre. Les commandes de séries pour la rentrée de septembre peuvent se faire dans le courant de juillet.

BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS
Dépôt régional de Lausanne,
rue Centrale 27.
Tél. (021) 23 48 44.

Rédacteur de la rubrique vaudoise
Jean FLUCK, Valmont 1, 1010 Lausanne, tél. (021) 32 02 84.

Genève

LA SPR UNE ET DIVERSE

Financement de l'Instruction publique

Le Département de l'instruction publique genevois doit établir pour chaque exercice annuel un budget qui comporte des postes pour la totalité des dépenses, à l'exception d'un seul : les constructions scolaires primaires, dont les frais sont assumés conjointement par l'Etat et les communes, selon leurs disponibilités. A ce poste près, l'Etat assume donc le financement intégral de l'instruction publique.

Le budget est voté, après examen par une commission, par le Grand Conseil genevois ; un rapport de gestion doit lui être soumis.

Les traitements du corps enseignant sont déterminés par la loi et dépendent donc également du Grand Conseil.

Il faut signaler que, en plus de l'enseignement obligatoire, l'Etat prend en charge également, sous réserve des locaux mis à disposition par les communes, la totalité des dépenses de la préscolarité ; un effort considérable a été déployé au cours de ces dernières années, pour que tous les enfants de 4 ans puissent fréquenter des classes-jardins d'enfants publiques; dans certaines communes, le rythme très rapide de la construction n'a pu être suivi par les finances communales et des problèmes sérieux commencent à se poser (à Meyrin, par exemple). R. G.

Les enseignants et l'EPSE

Comme vous le savez, l'Ecole de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève fait de gros efforts pour ouvrir ses portes aux enseignants. Voici donc quelques précisions de nature à encourager, espérons-le, ceux qui sentiraient le besoin et l'envie d'approfondir les multiples problèmes pédagogiques auxquels nous sommes confrontés chaque jour.

1. Les titulaires du brevet d'enseignement genevois (enfantin, primaire, ou spécialisé) **sans maturité,** peuvent s'immatriculer à l'EPSE jusqu'en octobre 1976.

2. Les titulaires d'une **Ecole normale** non genevoise, qui enseignent à l'école primaire, bénéficient des mêmes conditions que ci-dessus.

3. Trois années d'études pédagogiques genevoises, suivies de trois ans d'enseignement dans une classe, sont considérés comme équivalents à une **demi-licence** en pédagogie.

4. La licence peut désormais être acquise par « **crédits** », c'est-à-dire cours pris successivement (et non plus simultanément), à raison d'un au minimum par année. Le programme est à négocier avec le président de la section pédagogie, et la forme de travail, ainsi que l'évaluation, à voir avec chaque professeur. Pour être valable, la note du « crédit » ne doit pas être inférieure à 4.

5. Les **horaires** des cours, dès la rentrée d'octobre, tiendront largement compte des heures auxquelles sont libres les enseignants.

6. Les enseignements pour l'année 1973-1974 seront à choisir parmi **une trentaine** environ, parmi lesquels : Pédagogie générale - Evaluation de l'enseignement - Education des adultes - Pédagogie expérimentale - Recherche en éducation - Relation pédagogique - Dynamique de groupe - Psychopédagogie de la langue maternelle - Psychopédagogie de la mathématique - Education de la petite enfance - Education compensatoire - Problème du préscolaire - Introduction à la psychopathologie - Psychopédagogie du handicapé - Hygiène mentale - Sociologie de l'éducation, etc.

7. Pour tout **renseignement personnel,** programme de travail, choix des cours, équivalences, etc., prendre contact avec le président de la section Pédagogie de l'EPSE, M. Hubermann, Palais Wilson, 4e étage, bureau 414, tél. 31 20 25, dès septembre.

J'espère que ces quelques renseignements seront de nature à exciter votre imagination, et à vous faire prendre le chemin du Palais Wilson dès cet automne.

Liliane Palandella.

La fête des enfants

La hâte, la précipitation, les gosses excités, pomponnés, la « robe des promotions », les pieds gonflés, le sirop renversé, la petite sœur qu'on glisse dans le cortège, les sifflets et les trompettes en papier, les serpents en matière plastique qui effraient la maîtresse, la maman perdue, le petit endroit qu'on ne trouve jamais, les commissaires débordés...

Mais les yeux des enfants sur les carrousels, les avez-vous regardés ?

Avec un ticket bleu, ils partent pour cinq minutes faire trente tours au pays du rêve, des chimères, des fées et des sorcières, ils ont des papillons dans le regard, de la barbe à papa sur les joues ; ils sont rois dans un carrosse tiré par 2 éléphants, ils montent et redescendent du ciel sur un cheval ailé, aux narines peintes en rouge ; ils sont aviateurs ou champions cyclistes ; ils portent sur leurs frimousses tendres tous mes espoirs déçus ; ils ne savent pas, ces princes naïfs, qu'ils ont en eux toute la richesse du monde et que je donnerais tous les tickets de ma vie pour monter avec eux sur le manège et entrer dans ce jardin sauvage : l'enfance. Domaine étrange où on évolue sans s'en apercevoir. Quand on le découvre, il est déjà trop tard : la porte s'est refermée, elle ne se rouvrira plus.

Les yeux des enfants sur les carrousels : je regarde par-dessus le mur du jardin...

Lu.

Rédacteur de la rubrique genevoise
Jean MERMOUD, ch. de la Grande-Gorge 12, 1255 Veyrier, tél. (022) 42 48 81.
Collaboratrices :
Liliane URBEN, ch. du Renard 44, 1211 Le Lignon.
Françoise VAGNEUX, rue de la Cannonière 14, 1202 Genève, tél. (022) 33 13 47

Divers

Une dernière chance

La commission nationale suisse pour l'Unesco a prolongé jusqu'au **15 juin 1973** le délai d'inscription pour les camps scientifiques destinés aux jeunes de 16 à 21 ans.

Le camp en langue française aura lieu à la Ferrière (5 km à l'est de La Chaux-de-Fonds), du 30 juillet au 11 août prochains.

On peut se renseigner par téléphone au numéro (031) 61 21 10.

LA SPR UNE ET DIVERSE

Financement de l'instruction publique et compétences des différentes autorités

Financement

Les écoles primaire et secondaire du degré inférieur sont, dans le canton de Neuchâtel, administrées par les communes ou les syndicats intercommunaux (groupes de communes).

Les communes pourvoient au traitement des membres du corps enseignant, des directeurs et du personnel administratif des écoles qui relèvent de leur autorité.

L'Etat (canton) prend à sa charge, en règle générale, à titre de subvention, la moitié des traitements.

Le poste «instruction publique» atteint, actuellement, dans le budget de la plupart des communes du canton une part très élevée, souvent plus de la moitié des recettes.

On ne peut passer sous silence le fait que, de plus en plus, les frais de l'instruction publique sont mis en exergue lors de la présentation des comptes des communes pour montrer combien l'école est une lourde charge pour la communauté publique.

Compétences cantonales

Le Département de l'instruction publique du canton de Neuchâtel comprend six services : enseignements primaire, secondaire, technique et professionnel, universitaire, orientation scolaire et professionnelle auxquels il convient de joindre l'Office des éditions, des fournitures et du matériel scolaire.

La direction supérieure, la surveillance générale et le contrôle de l'enseignement primaire appartiennent au Conseil d'Etat qui les exerce par l'intermédiaire du Département de l'instruction publique. Le Conseil d'Etat nomme les inspecteurs d'écoles qui ont pour mission d'assurer la bonne marche des écoles. Au niveau de l'enseignement secondaire, il n'existe pas une inspection des écoles. Les prérogatives de l'Etat, dans ce domaine, sont directement exercées par le Service de l'enseignement secondaire.

Compétences communales

Les attributions des commissions scolaires sont les suivantes. Elles

- *édictent les règlements internes d'administration,*
- *arrêtent, dans les limites des programmes généraux d'études, la répartition détaillée des leçons par branches et les horaires,*
- *avisent le Département de l'instruction publique des postes vacants et les mettent au concours,*
- *nomment le personnel enseignant et administratif, sous réserve de la ratification du Conseil d'Etat,*
- *contrôlent la fréquentation des écoles,*
- *délèguent de leurs membres pour visiter régulièrement les classes,*
- *fixent l'époque et la durée des vacances, dans les limites de la loi,*
- *organisent et dirigent les examens,*
- *élaborent les budgets et les adressent aux conseils communaux,*
- *adressent, à la fin de l'année scolaire, au Conseil communal pour être transmis au Conseil général de la commune et au Département de l'instruction publique, un rapport sur la marche des écoles.*

Avantages et inconvénients du système

Le système scolaire neuchâtelois est des plus complexes avec l'imbrication des compétences communales et cantonales. En quelques mots, les communes ont des compétences administratives et le canton des compétences pédagogiques mais la limite entre l'« administratif » et le « pédagogique » n'est jamais difficile à définir.

Avantage ou désavantage ?

L'instituteur(trice) neuchâtelois(e) est fonctionnaire communal. Il(elle) a droit d'éligibilité au Grand Conseil.

L'instituteur(trice) neuchâtelois(e) est fonctionnaire cantonal. Il(elle) a droit d'éligibilité au Conseil général de sa commune.

L'enseignant neuchâtelois est donc, selon les cas, marqué d'une étiquette communale ou cantonale.

Selon les cas, selon les « vents », il peut mettre en évidence l'une ou l'autre de ses appartenances.

Ce statut n'est pas forcément désavantageux... C. Z.

Affaires syndicales

Réunion des membres syndiqués

Le 29 mai, une centaine de membres syndiqués se retrouvèrent au Cercle des travailleurs, à Neuchâtel, convoqués par le secrétariat fédératif de Zurich sur l'initiative d'une trentaine de collègues désireux de provoquer un dialogue susceptible de conduire à une solution au problème de notre affiliation à la VPOD. Le comité central ne pouvait participer nommément à cette assemblée non statutaire, mais ses membres étaient présents à titre individuel. La VPOD était représentée par MM. Cardinaux et Meyer, responsables romands de la Fédération. D'emblée ces derniers ont montré une méconnaissance évidente de la situation particulière dans laquelle nous nous trouvons, méconnaissance illustrée par exemple avec ce petit dialogue pris sur le vif :

M. Cardinaux : — ... mais, en somme, vous êtes tous de la SPN ?

L'assemblée : — Oui !

M. Cardinaux : — ... et vous êtes tous de la VPOD ?

L'assemblée : — Oui !

M. Cardinaux : — Alors, vous êtes de la SPN et de la VPOD ?

L'assemblée : — Oui !

Le représentant romand de la Fédération devait encore faire d'autres découvertes en cours de soirée. Il apprit par exemple qu'il était hors de question de tenir une assemblée générale selon l'ordre du jour établi par lui-même puisque cette assemblée... avait déjà eu lieu. Mais surtout il put se rendre compte que le comité central de la SPN/VPOD était bien l'émanation des 6 sections du canton et que ses prises de position importantes étaient provoquées par des décisions votées dans ces sections.

Malgré la nomination d'un président d'assemblée compétent en la personne de l'ancien président de la SPR, Jean John, la discussion ne s'éleva pas à un niveau constructif. Relevons cependant l'accent sincère des propos tenus, tant par les collègues convaincus de l'importance primordiale de leur appartenance syndicale que par ceux pour lesquels compte avant tout l'existence d'une association unie dans le cadre de la profession.

Assemblée extraordinaire de la SPN/VPOD

Le 6 juin une assemblée à laquelle étaient convoqués tous les membres de la Société pédagogique neuchâteloise, eut

lieu à Fontainemelon sous la présidence de Jean-Jacques Bolle. A l'ordre du jour, un seul sujet de discussion :

Affaires syndicales : a) dialogue
b) décision.

Dans un rapport de 6 pages préalablement envoyé à chaque membre, le comité central avait tenté de faire le point et présentait un éventail de 4 solutions :

A. La SPN renonce à ses relations avec la VPOD.

B. Création d'un syndicat autonome.

C. La SPN devient exclusivement une section VPOD.

D. Recherche d'un compromis avec la VPOD.

Après une discussion de trois heures et demie l'assemblée décida finalement, par 59 voix contre 38, de procéder à la

Nomination d'une commission

Proposée par la section de Neuchâtel et légèrement modifiée avant le vote, cette commission comprendra 7 membres, soit : 1 représentant du comité central et 1 représentant nommé par chaque section. Un délai maximum d'une année lui sera accordé jusqu'au dépôt de son rapport.

Intégration...

Après le dépôt du rapport de la commission cantonale d'étude pour l'intégration de la section préprofessionnelle à l'enseignement secondaire, le Département de l'instruction publique a pris l'arrêté suivant :

Article premier - La section préprofessionnelle est formée des classes de 1re année moderne-préprofessionnelle, de 2e à 4e années préprofessionnelles et de développement supérieur. Dans les classes préprofessionnelles sont également comprises les classes terminales.

Art. 2. - En section préprofessionnelle, les classes sont dirigées par des maîtres issus de l'Ecole normale cantonale pour la majorité des heures du plan d'études.

Art. 3. - Le maître de la section préprofessionnelle aménage à sa convenance l'horaire du plan d'études en tenant compte d'abord de l'intérêt des élèves. Il se conforme, toutefois, aux exigences imposées par l'occupation des salles spéciales.

Art. 4. - L'équipe de direction d'un centre multilatéral est, en principe, composée de trois personnes dont l'une est issue de la section préprofessionnelle.

Le conseiller d'Etat
F. Jeanneret.

A propos d'éducation musicale...

Qui se soucie encore de donner une « éducation » musicale à ses élèves ?

Aujourd'hui que l'arithmétique, la grammaire, le vocabulaire, la conjugaison sont devenues des disciplines très gourmandes, qui a encore la possibilité de réserver une petite place à la musique ?

Pourtant, à y regarder de plus près, ils sont encore nombreux ceux qui, patiemment, consciencieusement, trouvent du plaisir à apprendre des chants à leurs élèves, le nom des notes, des éléments d'intonation et de rythme, des notions de lecture.

Programme romand

Le nouveau plan d'études élaboré par CIRCE vient d'être remis aux membres du corps enseignant. Tout comme pour les autres disciplines, une sous-commission a mis sur pied le programme d'éducation musicale. Cette commission, formée de maîtres de musique, de maîtres de méthodologie, d'inspecteurs, d'instituteurs, a bénéficié des connaissances, de l'expérience et de l'enthousiasme de ses membres. C'est sans doute la première fois dans l'histoire de l'école que les cantons romands ont eu l'occasion de faire la synthèse de ce qui paraissait pédagogiquement juste dans un domaine aussi controversé que la musique. Ce fait devrait donc inspirer confiance aux maîtres et les inciter à prendre connaissance de ce plan d'études pour le mettre en application dès que possible.

Survol du programme

Examinons le « menu » proposé à nos élèves pour leur éducation musicale. Mais avant d'entrer dans le détail, constatons, avec un certain plaisir, que plusieurs principes de base, ainsi que certaines techniques d'apprentissage préconisés par CIRCE figuraient déjà dans le plan d'études neuchâtelois. Citons par exemple :

a. La pratique du chant reste au centre et est le point de départ de l'éducation musicale.

b. Dans la mesure du possible, les exercices sont tirés des chants ou y conduisent.

c. Le solfège — appelé *lecture* dans le nouveau programme — est remis à sa véritable place. Il n'est pas considéré comme une discipline en soi, mais au contraire relié au programme d'intonation et de rythme. Il n'est qu'un aspect de l'éducation musicale.

d. Les premiers exercices d'intonation se font à l'aide de l'*échelle diatonique*. Ensuite seulement en do et dans d'autres tons.

e. Les premiers exercices rythmiques sont frappés dans les mains ou sur des instruments à percussion, représentés graphiquement au crayon, à la craie, au pinceau. On passe ensuite des graphiques aux durées.

D'autres techniques, suggérées ou esquissées dans le programme neuchâtelois sont plus développées dans le plan d'études romand. C'est le cas de :

La dictée musicale, comme exercice d'écoute et de contrôle des notions acquises.

L'invention, qui permet à l'enfant de créer et d'improviser librement.

C'est dire que les collègues neuchâtelois qui ont appliqué un tant soit peu notre programme de musique n'auront aucune difficulté à s'adapter au nouveau plan d'études d'éducation musicale.

Dans un prochain article, nous parcourrons ensemble et plus en détail les pages 19 à 38 du plan d'études de la Suisse romande.

Charles Landry.

Echos des sections

District de Neuchâtel

Une séance du comité de section de la SPN à Neuchâtel fut l'occasion de rencontrer deux membres de l'équipe des responsables de l'Ecole des parents et d'éducateurs de Neuchâtel (EPEN).

Des informations intéressantes permirent à chacun de situer avec précision les rôles et activités réciproques. Il fut notamment rappelé que les écoles des parents ont pour objectif premier une meilleure connaissance et l'amélioration des relations parents/enfants : que les parents deviennent toujours mieux à même de se situer et de se trouver eux-mêmes les solutions des problèmes que leur pose l'éducation de leurs enfants (grâce aux diverses activités des EP : groupes de parents, cours, causeries, discussions, bibliothèque, etc.).

Ce n'est que subsidiairement, par le biais de séances d'information organisées à l'intention des parents sur des problèmes qui semblent les préoccuper, que les EP « touchent » à l'école (maths modernes, méthodes de lecture, etc.).

Enfin certaines expériences récentes ont fait appel à des animateurs des EP pour des rencontres dans le cadre scolaire.

J.-P. Burri.

(Suite de la rubrique neuchâteloise en p. 557.)

Section du Val-de-Travers 1973

Comité

Président : Pierre Liebe ; vice-président : Henriette Troesch, 2115 Buttes ; secrétaire : Fred Siegenthaler ; secrétaire des verbaux : Arthur-André Grossenbacher ; caissier : Georges Muller ; assesseurs : Jean-Pierre Mischler et Mlle Claude-Anny Vermot.

Délégué au comité central de la SPN : Jean-Pierre Mischler ; suppléant : Pierre Liebe.

Délégués à l'assemblée cantonale SPN : Léo Coulet, Georges Muller et Marcel Cornuz ; suppléantes : Mlles Marie-Rose Berthoud, Lucie Grandjean et Claude-Anny Vermot.

Délégué à l'assemblée SPR : Georges Bobillier ; suppléants : Gérald Bouquet et René Brenneisen.

Délégué à la commission des conférences officielles : Georges Muller.

Vérificateurs des comptes : Frédy Juvet et Gilbert Jaton ; suppléant : Georges Bobillier.

Rapport du président

Durant l'année écoulée, la section a vécu un « train de vie » calme. Le nombre de membres est resté constant : SPN actifs 23, retraités 4 ; VPOD actifs 25, retraité 1, soit donc 27 SPN et 26 SPN-VPOD. A ce sujet, il sied de rappeler qu'il y a eu 8 départs et 8 arrivées, cela malgré la campagne de recrutement effectuée par quelques-uns d'entre nous. Il me plaît de citer ici le magnifique travail fait par notre vice-présidente qui a su encore une fois faire preuve de son dévouement à la cause de la section.

A ce propos, à l'occasion de leur départ, j'adresse nos meilleures pensées à Mme Brenneisen, Mme Bobillier-Bugnon, M. Eric Weber, Mlle Eliane Grandjean, M. Jean-Luc Mewli, Mme Barbier, M. Pierre Biselli. Mlle Louise Roth. J'ai l'honneur, par contre, de saluer l'arrivée, au cours de l'année, de Mlle Eliane Grandjean (démissionnaire après 6 mois), Mlle Mireille Marti, Mme Nicole Tranini, Mlle Nelly Baus, Mlle Denyse Porret, Mme Louise Landry. Cependant, je me permettrai de renouveler des appels pour la propagande auprès des collègues. La communication de Jean-Pierre Mischler vous fera particulièrement sentir combien il est actuellement nécessaire de resserrer les coudes et agrandir nos rangs.

Nous avons eu le plaisir, au cours de l'année écoulée, de nous retrouver les

26 mai 1972, en assemblée générale, suivie d'un captivant entretien de M. Klauser sur le Val-de-Travers.

29 juin 1972, pour une fondue de fin de trimestre, au chalet du Ski-Club de Couvet.

9 septembre 1972, pour une sortie botanique et géologique avec le très estimé M. Ischer.

16 novembre 1972, en une assemblée qui a discuté du problème des relations avec la VPOD et des indexations des cotisations.

16 février 1973, ce jour, pour l'ordre du jour que vous avez sous les yeux.

La section a été représentée aux obsèques de Mme Edith Bouquet, mère de notre président central, le 4 juillet 1972.

Jean-Pierre Mischler a su, avec tact et beaucoup de doigté, assurer le lien avec le comité central. Qu'il soit publiquement remercié pour son important travail, ingrat et astreignant.

(...)

Au nom du comité, il me reste à vous remercier, chers collègues, pour votre compréhension et votre soutien dans notre travail.

Pierre Liebe.

Rectification

Dans l'« Educateur » N° 12, p. 285, sous « Relations avec l'Ecole normale », il fallait lire : « Notre collègue Hubert Guye est **délégué** du corps enseignant de l'Ecole normale à la commission des études pédagogiques. Il ne peut donc être démissionnaire d'une commission dont il n'est pas membre. »

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise: Gabriel Ruedin, 2046 Fontaines, tél. (038) 53 28 60.

Jura

Une longue histoire pour les adultes : la nouvelle Ecole normale de Porrentruy...

La nouvelle Ecole normale des instituteurs de Porrentruy est le résultat d'une lutte tenace et d'une grande patience ! L'historique de cette réalisation, extrait de la plaquette d'inauguration, est dû à M. Guéniat, ancien directeur. Nos collègues jurassiens en ont déjà eu connaissance ; nous tenons aujourd'hui à résumer cet historique pour rendre hommage à son auteur.

Ecole normale et ancien Collège

Le « collège », construit à la fin du XVI[e] siècle, abrita jusqu'à ces derniers

temps l'Ecole cantonale et l'Ecole normale. Est-il nécessaire de rappeler, dès lors, la question lancinante des locaux insuffisants ? La réalisation de la nouvelle Ecole normale allait durer près de 20 ans...

En 1949 et 1951, deux rapports sur la crise des locaux furent présentés à la DIP. Plusieurs travaux de transformation furent entrepris de 1950 à 1956. Ce premier effort fut complété par la mise à disposition de nouvelles salles de gymnastique et de terrains de sport, au lieu dit « Le Banné ». Constatant toutefois que les exigences essentielles n'étaient pas résolues, les deux établissements rédigèrent en 1954 un rapport commun concernant leurs besoins en locaux. Ce rapport constitue le fondement de la nouvelle Ecole normale. Relevons de ce document historique la conclusion suivante : « Un examen réfléchi du problème des locaux nous conduit inévitablement à la conclusion qu'une nouvelle construction est indispensable. Aussi proposons-nous la solution qui est à la fois la plus logique, la plus rationnelle et la plus économique : la cession du « collège » à l'Ecole cantonale et la construction à Porrentruy d'une nouvelle Ecole normale. »

L'Ecole normale au Château ?

L'épisode a fait couler beaucoup d'encre. Quel est -il ? Selon l'auteur de l'historique, le voici : « Le 1er mai 1955 avait eu lieu, à Porrentruy, une assemblée populaire présidée par M. le préfet Gressot... Celle-ci s'était prononcée unanimement pour une résolution qui, quant à l'Ecole normale, demandait que cet établissement puisse poursuivre son existence autonome, dans sa forme actuelle, à Porrentruy... Elle voyait la manière la plus rapide et la plus rationnelle de réaliser ces desiderata dans la cession du « collège » à l'Ecole cantonale et le transfert de l'Ecole normale au Château des Princes-Evêques. En cas de refus de cette solution, elle demandait de nouveaux bâtiments pour l'Ecole normale et une affectation culturelle du Château... »

Or, en février 1956, nouvelle surprise : au cours d'une séance à Porrentruy, on prit acte avec satisfaction du fait que l'Ecole normale garderait son siège à Porrentruy et que, si la question d'un bâtiment propre n'était pas encore résolue, la direction des Travaux publics assurait chacun... de sa bonne volonté. Et dans le plan d'affectation des bâtiments de l'Etat, l'Ecole normale voyait ses revendications classées au dernier rang... On comprend la déception de l'Ecole normale !

Projets de construction

En octobre 1959, la DIP fit la déclaration suivante : « Quant à l'Ecole normale :

1961 : concours de projets pour la construction d'un nouveau bâtiment ;

1962 : soumission du projet retenu au Grand Conseil, puis au peuple ;

1963 : début des travaux.

Entre-temps, le choix et l'acquisition d'un terrain avaient été prévus (au lieu de la construction actuelle).

Et dans un arrêté d'octobre 1961, le Conseil exécutif bernois donnait mandat à la direction des Travaux publics de mettre à l'étude la question d'une nouvelle construction pour l'Ecole normale des instituteurs, à Porrentruy.

En avril 1962, la commission des Ecoles normales accepta le programme des travaux définitifs élaboré par le directeur de l'Ecole normale. Un jury du concours de projets fut constitué.

Quelques lignes directrices

La fonction, l'organisation, l'esprit, le style de vie, toute l'éthique de la future Ecole normale furent étudiés et proposés par M. Guéniat. Laissons-lui la parole :

La mission de l'Ecole normale conserve, à travers les temps, son double aspect : donner au futur instituteur une solide culture générale et le préparer à la conduite d'une classe primaire. Présentement, cela doit s'accomplir dans un cycle d'études de quatre années, distribuées en une section de formation générale (trois ans) et une section de formation professionnelle (un an).

La culture générale impartie à l'Ecole normale se voudra largement humaine. Elle tendra à développer un besoin de culture persistant tout au long de l'existence, et à adapter l'élève à l'objectivité. L'on abandonnera tout encyclopédisme et l'on s'efforcera de développer le goût de la recherche personnelle.

De ce fait, l'enseignement se déroulera dans des salles-ateliers et non des auditoires ou des laboratoires du type classique. Il s'agit là de locaux où l'élève peut être constamment initié au travail pratique de recherche, de redécouverte, d'exploration, sous la direction du maître qui, de ce fait, « parlera moins, mais enseignera davantage » en guidant l'élève ou des groupes d'élèves. Ces salles-ateliers devraient pouvoir être disponibles même en dehors de l'horaire, en vue de travaux personnels. Elles comprendront donc des tables mobiles, individuelles, susceptibles d'être assemblées de diverses manières. Les « outils de travail » seront directement accessibles, dans la salle même, et adaptés aux grands thèmes de formation retenus au programme. L'adaptation à la projection, généralisée, est de première nécessité.

Mêmes principes dans la présentation des sciences où tout sera axé vers l'observation directe, la redécouverte, l'étude du vivant.

Partout, l'élève sera initié à l'action, car toute école normale « normale » doit être un vaste atelier où l'on apprend, certes, mais où l'on s'exerce à apprendre, surtout.

L'éducation morale et sociale, indispensable à l'instituteur, se déploiera non dans un « internat » mais dans un home, ou foyer, ou mieux encore dans une maison assurant la vie communautaire calquée sur celle d'une famille élargie dont le couple directorial prend la responsabilité. Cette forme d'adapter à la socialisation « est indéniablement le moyen le meilleur de former l'adolescent, sous la condition qu'on y cultive l'esprit d'équipe, le sens collectif, sans y étouffer les individus dans une atmosphère claustrale. Chacun doit se sentir libre en respectant la liberté du voisin ; et des règles communes, discutées, admises par tous, doivent préparer le normalien à la vie sociale idéale, qui exige un code, des coutumes, une constitution... Sans internat (nous dirons aujourd'hui sans « maison ») la « République normalienne », Etat minuscule où chacun sert en ayant droits et devoirs, serait impossible ». Ces idées, extraites de l'ouvrage de M. Moine, que nous avons reprises et qui se sont concrétisées par la création d'une authentique communauté d'élèves, ne pourront porter tous leurs fruits qu'au sein d'une maison fonctionnellement adaptée.

Le directeur, son épouse et, le cas échéant, sa famille, sont au cœur même de celle-ci. Néanmoins, la vie privée de cette famille doit être sauvegardée ; elle doit pouvoir se déployer avec le plus d'indépendance possible.

A côté d'un enseignement théorique de branches dites professionnelles (psychologie, pédagogie générale, méthodologie, etc.) l'éducation professionnelle s'accomplira surtout dans trois classes d'application équipées rationnellement qui, fort heureusement, feront corps avec notre nouveau complexe scolaire, rappelant constamment au normalien la présence de l'enfance.

L'éducation corporelle s'accomplira grâce à la mise à disposition du centre sportif voisin et disponible même en dehors de l'horaire des classes.

L'éducation de l'habileté manuelle, si importante aujourd'hui en tant que branche primaire, se déploiera dans nos ateliers de cartonnage, menuiserie et métal.

Enfin, couronnant l'édifice éducatif, l'éducation esthétique, en développant l'aptitude à percevoir la beauté, est d'une importance capitale dans la formation de l'affectivité de l'élève, comme aussi le complément d'éducation religieuse qu'il reçoit dans un esprit large et respectueux des croyances d'autrui.

Quinze projets !

Donc, pas d'indifférence, mais... de l'espoir !

Ces projets furent exposés à Berne où le jury les examina en juin 1963. Après élimination — c'était normal —, il en resta sept pour un second examen. Enfin, après une étude approfondie, le jury classe à l'unanimité au premier rang le projet « N° 8, Club 63 », avec mandat d'exécution. Il était l'œuvre du bureau d'architecture Brahier et Portmann, à Delémont.

Ce projet fut soumis aux directions des Travaux publics et de l'Instruction publique, avec une magnifique maquette au 1/200. Le DIP estima dès lors qu'il lui serait possible de la soumettre au Grand Conseil au cours de la session de février 1966.

Pour diverses raisons — il fallait s'y attendre ! — ce projet ne fut présenté, par le député A. Gobat, qu'en automne de la même année. Après des discussions fatigantes — c'est le moins qu'on puisse dire — et après une intervention claire et nette de M. le conseiller d'Etat Simon Kohler, l'arrêté populaire fut accepté à l'unanimité des députés présents.

De cet arrêté, relevons seulement le crédit demandé au peuple : Fr. 6 994 358.- en faveur de la nouvelle école. La votation populaire eut lieu le 9 avril 1967. L'arrêté fut accepté par 45 562 oui contre 25 915 non. Le Jura lui-même donna 9214 oui et 2162 non. On pouvait regarder l'avenir avec confiance...

La construction

Après de nouveaux obstacles de dernière heure — qu'il est inutile de raconter ici — l'ouverture du chantier eut lieu le **17 décembre 1968.** Deux ans plus tard, le **4 décembre 1970**, eut lieu la « levure » modeste manifestation qui marquait la fin du gros œuvre, en présence, en particulier, de MM. les conseillers d'Etat Schneider et Kohler, entourés de plusieurs invités de marque.

Pour le directeur de la DIP, cette construction portera ceux qui y œuvreront vers la mise en valeur de l'ensemble des ressources de l'individu. Une telle maison est le témoignage d'une société en marche vers l'avenir.

L'entrepreneur de l'ouvrage, M. Parietti, exprima sa gratitude à toutes les instances compétentes et à leur personnel. Ce fut une journée pleine de joie et de promesse.

Décoration artistique

Les architectes avaient pensé décorer l'Ecole normale par une œuvre placée dans le large fronton qui domine l'entrée de l'aula, et en choisir l'auteur par un concours ouvert à des artistes du pays. Ultérieurement, toutefois, la décision fut prise de charger l'artiste Gérard Bregnard de procéder, en collaboration avec les architectes, à une étude de décoration figurant à l'endroit convenu. L'œuvre de Bregnard est une réalisation parfaite, elle s'intègre à l'ensemble architectural en lui apportant à la fois âme et vie.

Pour conclure

Nous laissons la conclusion à M. Edmond Guéniat, ancien directeur, qui nous écrivait ces lignes :

« **Ma chance,** dans cette affaire, aura été de pouvoir joindre mes vœux et l'expression de mes soucis pédagogiques au dossier remis aux architectes. **Ma satisfaction** fut de constater que le projet choisi, avec mandat d'exécution, était, selon ses auteurs, l'interprétation, en langage architectural, des tendances nouvelles se dégageant du rapport du directeur (voir le chapitre ci-dessus « Quelques lignes directrices. »).

1954-1972 : dix-huit années sur lesquelles s'est déployé un magnifique acte de foi et de patience. Ainsi peut se poursuivre, maintenant, la formation et l'éducation des futurs instituteurs, dans cette terre d'Ajoie dont tous ceux qui y ont passé gardent un beau souvenir.

Historique :
E. Guéniat, anc. dir. EN

Résumé :
H. Reber.

Centre de perfectionnement

Cours et manifestations, juillet 1973

1. **Education musicale :** MM. H. Monnerat, professeur de musique à l'Ecole normale de Delémont et J.-L. Petignat, professeur de musique à l'Ecole normale de Porrentruy, les 4 et 5 juillet, Porrentruy et Delémont (cours décentralisés).
2. **Dessin technique :** M. A. Aubry, Delémont, dès le 9 juillet, à Delémont.
3. **Ornithologie dans le terrain :** M. L. Froidevaux, Les Emibois, dès le 9 juillet, aux Emibois.
4. **Cartonnage :** M. R. Droz, maître de travaux manuels, Porrentruy, dès le 9 juillet, à Porrentruy.
5. **Créativité :** M. J.-P. Grosjean, Les Rouges-Terres, dès le 9 juillet, à Delémont.
6. **Emaillage sur cuivre :** M. J. Brahier, Delémont, dès le 16 juillet, à Delémont.
7. **Vannerie :** M. A. Babey, dès le 9 juillet, à Bienne.

Programme des cours et manifestations 1974

Nous invitons le corps enseignant, les associations et institutions concernés à remettre leurs propositions, leurs vœux et leurs suggestions à la direction du Centre de perfectionnement

jusqu'au 30 septembre 1973, dernier délai.

Par le fait de l'année longue, le Centre de perfectionnement organisera, en plus des cours de recyclage et de formation continue de longue durée, une session de cours d'une semaine, fixée du

24 au 29 juin 1974.

Chaque enseignant pourra choisir les cours l'intéressant et sa participation sera obligatoire.

Les élèves de tous les niveaux seront en congé pendant cette semaine.

Cette semaine comptera comme semaine d'école. Demeure réservé le cas des écoles (Gymnases et Ecoles normales) qui ne pourraient différer une session d'examens finals.

Nous remercions les directions d'écoles, les commissions et autorités compétentes de tenir compte de cette session pédagogique et attendons volontiers toute proposition à l'adresse suivante :

Centre de perfectionnement du corps enseignant,
case postale 55
2720 Tramelan.

Rédacteur de la rubrique jurassienne :
Henri Reber, Fuchsenried 16
2504 Bienne, tél. (032) 41 11 92

LA SPR UNE ET DIVERSE

Financement de l'instruction publique et compétences des différentes autorités

La loi : support du financement

Le système qui préside aux charges de l'instruction publique découle de la législation en vigueur en cette matière. En ce qui concerne strictement l'enseignement primaire, les dépenses sont assumées par les communes. En retour, par contre, elles reçoivent, de la part de l'Etat, des subventions sur les dépenses qu'elles supportent effectivement. Les taux de subventionnement cantonal varient suivant les principaux critères suivants : la classification des communes, leur capacité financière distributive. Ces taux varient également selon qu'il s'agisse des traitements, des constructions scolaires, des frais de transport résultant des regroupements et jumelages. On obtient ainsi un mode de répartition le plus équitable possible entre les charges de l'Etat et celles des communes.

La classe de salaire des enseignants primaires

Conformément à la loi sur les traitements du personnel de l'Etat, il appartient au Conseil d'Etat de fixer l'échelle de salaire attribuée aux diverses catégories des enseignants : instituteurs, institutrices, religieuses, maîtresses d'ouvrage, maîtres de classes d'orientation, maîtresses enfantines. Depuis 1966, l'Etat avance la totalité des traitements et allocations au personnel enseignant. Cette somme des charges comprend en outre les parts aux allocations de ménage à la charge de l'Etat ainsi que celle de la Caisse cantonale d'allocations familiales. L'avance totale des traitements et des parts diverses s'est élevée en 1972 à 25 millions de francs.

Les catégories de dépenses : Etat et communes

1. Dans le domaine des traitements du personnel enseignant, *la comparaison suivante, portant sur une période de six ans, illustre bien la progression de la part de l'Etat et parallèlement, l'allégement qui en est résulté pour les communes dans leur ensemble.*

	Part de l'Etat	Part des communes
1966	*33 %*	*67 %*
1972	*45 %*	*55 %*

2. *Aux dépenses précitées, il y a lieu d'inclure* les traitements des maîtresses enfantines. *En 1972, les dépenses assumées par les communes et les institutions privées se sont élevées à Fr. 1 250 000.—. Sur cette somme, l'Etat a consenti, en subventions, une somme de Fr. 133 000.— selon des taux variant de 1,5 à 22,5 %. A noter que les classes enfantines, bien qu'existant en plusieurs centres depuis quelques années sous un régime privé, jouissent par contre actuellement du statut d'écoles communales ou privées. Leur nombre s'élève à quelque 100 classes structurées sous la responsabilité d'une inspectrice nommée officiellement par l'Etat. La fréquentation de ces classes, quoique facultative, ne s'inscrit pas moins dans un processus conforme à l'école romande.*

3. Frais de transport d'écoliers. *Dès l'institution des regroupements scolaires régionaux, l'Etat s'est préoccupé d'assumer une part équitable découlant du déplacement d'élèves. Les charges respectives de l'Etat et des communes résultant des transports organisés avec le plein consentement des commissions scolaires s'élèvent pour 1972 à quelque 770 000 fr. dont 475 000 fr. à la charge des communes, et 291 000 fr. à celle de l'Etat. Taux de participation de l'Etat : 25 à 45 %, variable selon la situation financière des communes.*

4. Subventionnement des constructions scolaires. *Une réglementation spéciale détermine les taux d'intervention de l'Etat dans le domaine des constructions et des transformations des bâtiments scolaires. En 1972, l'Etat a versé à un certain nombre de communes la somme de Fr. 1 116 000.— à titre de subventions, à des taux allant de 5 à 35 %. Pour la même année 1972, les dépenses consenties par les communes peuvent être estimées au moins à 8 millions. Dans ce montant, ne sont pas compris certains éléments non subventionnables : terrain, aménagements extérieurs, mobilier, équipements d'ordre pédagogique, etc.*

Parts respectives des communes et de l'Etat à l'instruction publique

1. Communes : *pour 1972, une dépense globale effective de 14 millions, répartie trimestriellement et proportionnellement aux effectifs d'élèves domiciliés dans chaque commune. Dépense pour 1972 : 14 millions, soit environ Fr. 1000.— par élève.*

2. Etat : *subvention pour 1972 sur les traitements: taux de 3 à 45%, soit une somme totale de 11 millions, comprenant en outre*

— *la contribution d'employeur à la Caisse de prévoyance : prise en charge totale de 16 % du traitement assuré ;*

— *les augmentations annuelles de traitement à raison de 100 %.*

Les comptes de l'Etat, dont le poste des dépenses accuse un montant total de 404 millions, présentent pour tout le secteur de l'instruction publique une charge de 112 millions, soit 28 % des dépenses totales. L'instruction primaire, *à elle seule, a absorbé pour 1972, Etat et communes compris, une charge de 34 millions, soit 8,5 % du budget.*

Compétences cantonales

L'organisation

Au sommet de l'édifice scolaire, comme ailleurs, le Conseil d'Etat exerce la haute fonction d'autorité de nomination. Il délègue ses attributions administratives au DIP qui prend, dans les cas prévus, l'avis de la Commission cantonale des études en ce qui concerne les problèmes généraux de l'instruction publique, celui des inspecteurs scolaires en ce qui touche l'enseignement primaire. De son côté, la conférence des inspecteurs elle-même exerce un rôle unificateur dans la mise en application des tâches qui lui sont dévolues.

En matière administrative

Le problème des traitements et des constructions, déjà exposé plus haut, souligne essentiellement la simplification intervenue en 1966 où l'Etat a institué l'avance totale des salaires aux enseignants.

La nomination des maîtres

est du seul ressort du Conseil d'Etat sur préavis du Département, lequel intervient sur la base des préavis réglementaires. La durée de nomination, qui était de quatre ans, intervient actuellement jusqu'à la fin de la période administrative en cours. La nomination est reconduite à l'expiration de ce temps, dans tous les cas où la confirmation n'est pas contestée.

En matière pédagogique

1. Le programme général de l'école primaire, *tout comme l'ensemble des connaissances propres à chaque branche, est de la compétence de l'Etat par le canal des inspecteurs. Très souvent, le DIP a recours à une commission spéciale, dite des programmes qui établit, chaque fois qu'elle est sollicitée, un rapport soumis à l'examen de la Commission cantonale des études. Celle-ci présente à son tour ses conclusions au DIP.*

2. L'horaire hebdomadaire *comprend vingt-sept heures et demie (heures pleines) pour les classes de la 3e à la 6e, vingt-cinq heures pour les 1re et 2e. Le jour de congé est en général fixé au jeudi. En certains endroits on pratique la semaine anglaise. Le choix du jour de congé est de la compétence de la commission scolaire locale.*

La durée de scolarité *annuelle qui s'étale sur trente-huit semaines prévoit septante jours de vacances répartis sur l'année scolaire, dimanches et jeudis non compris. Les jours fériés et certains jours de fête y sont toutefois englobés.*

3. Le cycle actuel de formation *des enseignants primaires prévoit six années primaires, trois secondaires et cinq ans d'Ecole normale. Dès l'automne 1973, les institutrices seront, elles aussi, astreintes graduellement, à cinq ans d'EN. La formation dite extraordinaire s'étend sur deux ans, compte tenu des titres acquis.*

4. Le contrôle de l'activité pédagogique *est du ressort des inspecteurs qui procèdent aux visites des classes ainsi qu'aux examens oraux annuels. Toutes les classes sont en outre astreintes à un examen écrit en fin d'année scolaire.*

Compétences communales

Outre la charge financière qui leur incombe, traitée plus haut, leurs attributions se répartissent entre le Conseil communal (municipal) et la Commission scolaire. Lors du choix des maîtres, chacun de ces organes émet un préavis soumis au préfet et à l'inspecteur qui le transmettent au DIP. Les commissions scolaires élaborent le règlement scolaire local, préavisent auprès du Conseil communal pour la nomination, la promotion, la suspension ou la révocation de l'enseignant, procèdent aux visites régulières, veillent à l'entretien convenable des bâtiments et installations scolaires.

Avantages et inconvénients du système

A notre avis, le système en vigueur ne présente aucun inconvénient majeur en dépit des inévitables imbrications qu'il implique. Il appartient à la SPF, d'entente avec l'Association dans certains cas, de présenter au DIP, s'il en survient, toute proposition visant au plein épanouissement de l'activité scolaire. De son côté, lorsque le DIP entend procéder à des réformes partielles ou importantes, il en nantit les mêmes organes. A cet effet, il constitue une commission temporaire qui établit un projet, soumis ensuite à toutes les instances intéressées. Le dialogue existe.

La concertation instaurée à tous les niveaux s'ouvre sur des perspectives nouvelles. Il n'est donc pas exagéré de relever que la participation de la base à la solution de la plupart des grands problèmes scolaires s'installe toujours plus concrètement dans la réalité, non seulement dans les intentions, mais dans les faits.

(Rédigé sur les bases obligeamment fournies par M. Paul Simonet.)

A. Carrel.

Association du corps enseignant de la Veveyse

C'était le 18 avril dernier. Une bonne vingtaine de maîtres et maîtresses participaient à l'assemblée générale annuelle. Dommage que les abstentionnistes aient été si nombreux ! En effet, cette assemblée revêtait une importance toute particulière puisque quatre membres devaient être remplacés au sein du comité. Rassurez-vous, il ne s'agit nullement d'une crise ! La santé affectée, l'indisponibilité, la fatigue ont eu raison du dévouement de nos collègues démissionnaires.

Le nouveau comité est constitué comme suit : M. J.-Cl. Emonet, président de l'Association veveysanne et membre du Comité cantonal ; M. B. Bugnon, président de la section veveysanne de la SPF ; Mlle E. Chassot, secrétaire ; M. P. Monney, caissier et M. J.Cl. Gillard, membre.

Nous tenons à exprimer notre sincère gratitude et celle de tous les collègues, spécialement à M. G. Boschung, caissier pendant sept ans et à M. F. Suchet, au comité depuis dix ans dont sept à la présidence.

Vouloir résumer en quelques lignes ce que représentent ces sept années de présidence, relève de la plus pure utopie. M. Suchet a consacré d'innombrables heures à la cause du corps enseignant : séances du Comité cantonal, de la SPF, de nombreuses commissions. Mais c'est surtout comme membre du Comité cantonal qu'il s'est dépensé pour le bien de tous. Il ne faut pas oublier que lui aussi a vécu ces années dures où le salaire mensuel d'un nouveau maître était fixé à 420 fr. environ. Les jeunes riront peut-être... nous le voulons bien ! Mais si nos salaires sont ce qu'ils sont aujourd'hui, des crocheurs ont dû lutter ferme et sans répit. Or M. Suchet est l'un de ceux qui ont mis toutes leurs forces dans la bataille et nous lui devons beaucoup. Toute notre gratitude.

J.-Cl. Gillard.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise
Albert CARREL, Reichlen 2,
1700 Fribourg, tél. (037) 22 46 80.

Valais

LA SPR UNE ET DIVERSE

Financement de l'instruction publique et compétences des différentes autorités

Financement

Parts communes/canton

Les traitements du personnel enseignant sont servis par l'Etat du Valais.

Les communes participent au traitement du personnel des classes primaires à concurrence

a) de 12 % des recettes d'impôt calculées au taux moyen de toutes les communes ;

b) de 2 % des revenus spéciaux.

Cette contribution des communes est calculée sur la base des recettes fiscales de l'année précédente.

Compte du Département de l'instruction publique

Les comptes de l'exercice 1972 du DIP se présentent comme suit :

Dépenses brutes	*Fr.*	*127 119 525.—*
Recettes brutes	*Fr.*	*43 438 294.—*
Excédent des dépenses	*Fr.*	*83 681 231.—*

Structure des dépenses nettes :	Fr.	%
Dépenses générales nettes	*66,3 mios*	*79,2*
Participation aux investissements de tiers	*9,6 mios*	*11,5*
Investissements de l'Etat	*7,8 mios*	*9,3*
Total	*83,7 mios*	*100,0*

Les dépenses de fonctionnement sont demeurées de 9 % inférieures aux montants budgétés. (88,6 %)

Le 1/3 des dépenses nettes de l'Etat est utilisé par le Département de l'instruction publique : 83 millions sur 253 millions.

Compétences cantonales

Organisation du DIP

Le DIP du canton du Valais, dirigé par M. le conseiller d'Etat Antoine Zufferey, comprend, en ce qui concerne la culture et l'instruction, huit subdivisions administratives.

Ces services peuvent se grouper ainsi :

a) ceux qui sont en prise directe avec l'organisation scolaire cantonale. Entrent dans cette catégorie :

1. *le service de l'enseignement primaire et ménager,*
2. *le service de l'enseignement secondaire,*
3. *le service de la formation professionnelle,*
4. *le service administratif.*

b) ceux qui constituent les services en rapport avec l'instruction, mais sur un plan plus général. Tels sont :

1. *service des monuments historiques et des recherches archéologiques,*
2. *musées cantonaux,*
3. *bibliothèque cantonale,*
4. *archives.*

Organisation du service de l'enseignement primaire et ménager

Ce service comprend :

- *un chef de service : M. Anselme Pannatier ;*
- *un adjoint pour la partie romande du canton ;*
- *un adjoint pour le Haut-Valais ;*
- *un préposé aux handicapés ;*
- *un responsable administratif du service ;*
- *des secrétaires et sténodactylographes.*

Compétences en matière administrative

1. Nomination. *L'autorité cantonale n'est que l'organe de recours de nominations faites par les conseils communaux.*

2. Traitements. *L'autorité cantonale est l'organe de décision. C'est le Grand Conseil, sur proposition du Conseil d'Etat, qui fixe le traitement des enseignants.*

3. Bâtiments scolaires. *L'autorité cantonale subventionne la construction, l'agrandissement, la réfection ou la transformation des édifices et locaux scolaires. L'Etat subventionne en outre l'achat et l'aménagement de places de récréation ou de gymnastique.*

Sur la base de documents que l'Etat exige des communes requérantes, l'autorité cantonale procède à des examens puis se prononce sur la nécessité de l'œuvre et sur ses aspects techniques et financiers.

Le devis définitif, établi sur la base des soumissions, sert de base au calcul des subventions. Celles-ci peuvent être versées aux communes en cours d'exécution des travaux. Le solde du compte est fixé après reconnaissance des travaux et vérification du tableau complet de la dépense et des pièces justificatives.

La subvention s'élève à 30 % de la dépense effective. Si la capacité financière d'une commune le justifie, cette subvention peut atteindre 40 %.

Compétences en matière pédagogique

L'autorité cantonale a compétence en ce qui concerne les programmes et leur contrôle. Elle l'exerce par l'intermédiaire des inspecteurs.

L'inspecteur scolaire contrôle l'organisation des classes, l'application et la coordination des programmes officiels, la qualité de l'enseignement, l'état des locaux scolaires, du mobilier et du matériel, l'exécution des dispositions légales et des directives du Département.

Il conseille le personnel enseignant dans toutes les questions pédagogiques et méthodologiques que pose la tenue d'une classe.

Il travaille en étroite collaboration avec l'autorité communale et ses organes scolaires, visite les classes de son arrondissement, vérifie l'application des mesures sanitaires proposées par le Service médical scolaire.

Compétences communales

Organisation

Dans chaque commune existe une commission des écoles nommée par le Conseil communal pour la durée de la période administrative (4 ans). Cette commission est composée de 3 à 11 membres.

Lors de délibérations sur des questions d'enseignement ou d'organisation scolaire, un délégué du PE, désigné par ses collègues, assiste à la séance avec voix consultative.

Les communes peuvent confier une partie des attributions de la commission scolaire à un directeur d'école.

Compétences

Les compétences communales en matière scolaire sont surtout d'ordre administratif. Les principales, en résumé :

- *organiser l'enseignement sur son territoire,*
- *ouvrir le nombre de classes nécessaires en vue d'assurer cet enseignement,*
- *nommer le personnel enseignant,*
- *assurer les élèves et le personnel contre les risques d'accidents durant la période scolaire,*
- *établir le plan de scolarité,*
- *s'assurer de la fréquentation des écoles par tous les élèves qui y sont astreints,*
- *faire subir en fin d'année scolaire un examen de promotion dont le résultat, joint aux moyennes annuelles et au préavis du maître constitue le critère de passage,*
- *pourvoir au remplacement des maîtres,*
- *s'assurer du bon état des locaux, des installations, du mobilier et du matériel,*
- *adresser, en fin d'année, un rapport écrit à l'inspecteur sur la marche de l'école en général.*

V. Dussex.

La cogestion à l'Ecole normale des instituteurs

Le 18 mai dernier s'est déroulée à l'Ecole normale des instituteurs à Sion, une rencontre intéressante réunissant la direction, quelques professeurs, hélas trop peu nombreux, le groupe de normaliens formant le comité des étudiants actuels et les anciens ayant eu une charge de responsable durant leur passage à l'institut.

La soirée s'est déroulée sous la présidence chaleureuse et amicale d'un professeur de l'école, à l'esprit jeune et à l'âme accueillante : M. Jean-Luc Bagnoud.

Le but de cette rencontre :

1. faire le point de la situation après sept ans d'essai de cogestion : regard sur le passé ;

2. étudier les améliorations à apporter au système établi : regard sur l'avenir.

En introduction, pour donner une note d'élan et de fraternité des étudiants, sous la direction de M. Paul Bourban, ont gratifié l'assemblée de leurs voix et de leur sensibilité à l'art vocal.

La partie cogestion a été ouverte par un tour d'horizon des courants pédagogiques de formation et de contact de la jeunesse par M. Truffer, directeur de l'Ecole normale.

M. l'abbé Truffer a donné en bref sa façon de concevoir la formation de la personnalité du jeune et a développé des modes pratiques nouveaux en vue de donner à chaque étudiant le cadre lui permettant une maturation mentale et psychologique optimale.

Il a insisté entre autres sur la nécessité d'avoir dans notre société des humains équilibrés, aptes à former communauté, libres dans leurs initiatives mais conscients d'être responsables.

Dans cette optique, une forme nouvelle de relations autorité - élèves a été pensée puis mise en place voici déjà sept ans à l'internat de l'EN. Cette forme nouvelle est un mode de gouvernement faisant grand appel à l'initiative des jeunes, à leur insertion sociale et à leur coresponsabilité à la marche de l'école chargée de les former. « Un système d'éducation, pour reprendre les termes mêmes de M. Bagnoud, qui va dans le sens des grands courants éducatifs et pédagogiques de l'heure et qui fait une large place à l'autonomie et à la prise en charge par le jeune lui-même de son propre destin. »

Il est évident que les solutions parfaites ne se trouvent pas en abondance. Et si l'on a l'heur d'en trouver une, vite elle se démode et devient imparfaite. L'essentiel est donc d'essayer, c'est ce qui a été fait. L'on a changé, non pour changer mais pour améliorer. L'objectif a été : créer une communauté d'appui des uns par les autres et faire naître une ambiance favorable à la mise en valeur des possibilités de chacun.

Ainsi, dès 1966, des responsabilités ont été mises entre les mains des élèves eux-mêmes, ceci surtout dans le secteur internat. Des responsables ont été nommés par les élèves : responsables du sport, du chant, du théâtre, de la discipline, du cinéma, chef spirituel, etc.

Les étudiants choisis ont pris leur tâche à cœur et ont pu, par leur expériences quotidiennes, sentir de plus près et faire sentir aux autres la difficulté et la responsabilité d'une direction.

Après sept ans, il fallait faire le bilan : c'était l'objet de la soirée. Ici nombre d'anciens responsables ont donné un point de vue critique de l'organisation de l'internat durant leurs études. Les opinions émises n'ont pas été toutes concordantes. Les propositions de transformation différaient aussi selon le tempérament de celui qui les présentait et sa propre philosophie de vie.

Le débat a cependant été vivant, constructif, fait de simplicité et d'expressions spontanées et libres.

Les deux thèmes qui se côtoyaient dans la discussion : la cogestion à l'internat, la cogestion sur le plan études. La première facile, la seconde plus délicate.

S'il est, en effet, relativement aisé d'instaurer la coresponsabilité dans les structures qui forment le cadre du déroulement de la vie de tous les jours, il l'est moins lorsque cette coresponsabilité doit porter sur les programmes, l'école, les études. En ce domaine, la participation des élèves ne semble pouvoir jouer que lorsque les choses essentielles ne sont pas abandonnées pour des facilités et des intérêts momentanés.

La cogestion n'est pas affaire facile. En tout entreprise sont nécessaires et une direction et une participation. La difficulté est de trouver le juste milieu.

Cette rencontre a en tout cas eu le mérite de chercher en commun, de réfléchir sur ce qui se fait et sur ce qui pourrait se faire.

Félicitations sont à adresser au directeur de l'EN, au corps professoral, et aux élèves qui ont essayé dans le passé et qui aujourd'hui cherchent sincèrement à faire mieux.

Félicitations particulières pour la soirée au meneur de jeu : M. Jean-Luc Bagnoud.

Vincent Dussex.

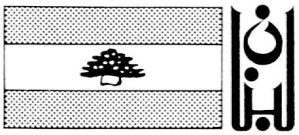

ESCALE LIBANAISE

Si l'histoire libanaise est riche à souhait (voir « Educateur » N° 20 / 1973), l'Etat moderne qu'il est devenu ne manque pas non plus d'intérêt. L'effort pour faire coexister deux communautés religieuses différentes dans le contexte politique actuel du Proche-Orient est une des données fondamentales qu'il faut garder à l'esprit pour tenter de comprendre certains faits.

Le Liban contemporain, politique et éducation (3)

Réalités statistiques

En schématisant, on peut admettre que la population du pays se répartit pour moitié entre chrétiens et musulmans. Pour être plus précis, c'était la proportion indiquée par le dernier recensement qui date de 1936... Pour des raisons politiques, personne n'a répété l'opération qui aujourd'hui ferait apparaître une majorité musulmane ! Deux faits expliquent cette modification : les familles musulmanes sont en général plus importantes numériquement parlant et la très grande majorité des Libanais émigrés peuvent être considérés comme chrétiens. Quand on sait qu'ils sont au nombre d'un million et demi répartis dans le monde et qu'ils ont tous la possibilité de conserver leur nationalité d'origine, on comprendra mieux la revendication des chrétiens résidents qui voudraient les voir pris en considération par tout nouveau recensement. Cette revendication n'est d'ailleurs pas sans certaines similitudes avec celles de certains leaders jurassiens...

Le système politique

Si constitutionnellement, on peut constater un très grand parallèle avec le système français, il faut noter que toute répartition de sièges ou de postes importants est basée sur la proportion confessionnelle de 1936. Ainsi, la règle veut que le président de la République soit chrétien alors que le premier ministre, lui, doit être musulman. Quant à la répartition des ministères, elle suit la même procédure.

Constatons d'ailleurs que ce partage du pouvoir et des responsabilités n'est pas limité au domaine politique mais se retrouve à tous les niveaux, même dans l'enseignement.

Il ne nous appartient pas ici de porter un jugement. Constatons toutefois que si ce système est de nature à garantir les droits d'une minorité fort importante, économiquement et culturellement, il comporte de gros inconvénients sur le plan de l'efficacité.

Il paraît toutefois peu probable que l'on tente vraiment d'y apporter une quelconque modification dans le contexte actuel.

Le système scolaire

Jusqu'en 1943, date à laquelle le pays accède à l'indépendance, le taux d'analphabètes est très élevé. L'instruction reste le privilège des riches, elle est essentiellement privée et confessionnelle.

Dès cette époque, un effort gigantesque est entrepris pour développer l'enseignement public officiel. A l'heure actuelle, 15 000 à 16 000 instituteurs se partagent les responsabilités de l'enseignement primaire. C'est encore insuffisant, mais le Liban peut s'enorgueillir d'avoir le taux d'analphabétisation le plus bas du Proche-Orient. Le même effort est orienté maintenant vers le secteur secondaire. Il est plus récent et l'enseignement confessionnel y domine encore.

Cinq universités reçoivent les étudiants libanais :

— Université américaine, privée, caractère confessionnel protestant.
— Université Saint-Joseph, privée, tenue par les Jésuites, nombreux liens avec celle de Lyon.
— Université arabe, soutenue et financée par l'Egypte.
— Université du Saint-Esprit, privée, maronite.
— Université libanaise, officielle, dépendant du Ministère de l'éducation nationale, créée en 1950.

Si l'accès à chacune d'entre elles est en principe libre, l'appartenance confessionnelle, la nationalité, voire la position sociale des candidats, influent sur les possibilités de suivre les cours des quatre premières nommées.

Le temps, et surtout la paix, devraient permettre au pays de combler son retard sur le plan de l'éducation dans les vingt ans à venir.

Le français, deuxième langue libanaise

J'ai déjà eu l'occasion de faire part de mon agréable surprise de pouvoir, presque en tous temps et en tous lieux, communiquer en français.

A l'origine, bien sûr, nous trouvons la présence française qui, de 1918 à 1943, a consacré l'usage de notre langue sur une génération de Libanais. Toutefois, et dès l'indépendance, l'enseignement du français s'est poursuivi dans toutes les écoles, tant privées qu'officielles. N'ai-je pas eu l'occasion de converser à peu près correctement avec une enfant de 8 ans, habitant le nord du pays et dont le père tenait un modeste restaurant de montagne ? Six à huit heures hebdomadaires de français lui permettent d'atteindre déjà des résultats probants en conversation.

Cependant, l'on peut se demander si l'anglais ne va pas, peu à peu, supplanter notre langue. Si, à l'heure actuelle, il y a encore 7000 bachots français pour 1000 bachots anglais, il faut reconnaître qu'il y a quelques dix ans on ne parlait pas de l'anglais à ce niveau. De plus, l'orientation culturelle donnée aux programmes n'est peut-être pas exactement ce dont le Liban a le plus urgent besoin : combler un important retard technologique, et l'on sait l'importance de l'anglais en la matière.

Si trois quotidiens et deux revues paraissent en français, il existe déjà un quotidien anglais.

Dès lors, et cela sera ma conclusion provisoire, profitons, pendant qu'il en est temps, de la situation actuelle.

FB.

En Suisse romande, au cinéma

La Bonne Année

de Claude Lelouch

Des souvenirs en couleurs pour un retour à la vie en noir et gris.

La bonne année, on la souhaite à tous, même aux pensionnaires de la prison locale et pour bien faire les choses le directeur a invité ses hôtes à une séance de cinéma ; projection sifflée : mais aussi, a-t-on idée de passer « Un Homme et une Femme » devant un public aussi exclusivement masculin ? Lelouch siffle Lelouch et se brode une fleur en repassant une séquence d'un de ses premiers films. Serait-ce un défi ?

Ce gangster, qui sort de prison un soir de réveillon, promène des souvenirs colorés et chauds, des souvenirs d'été qui sont, curieusement, ceux d'un hiver passé à Cannes 6 ans auparavant. Lino Ventura, le caïd à la mâchoire carrée, n'a rien d'un « minet », tant s'en faut, il est le truand qui a du muscle mais aussi de la cervelle. Il aura raté de peu un hold-up fracassant, préparé avec minutie et sang-froid. La complicité d'une petite table Louis XVI lui fait rencontrer Françoise, fine, racée, cultivée, d'une culture qui la contraint à s'entourer de gens sophistiqués et glacés, gardiens de valeurs qui ne sont que connaissances empaillées : belle apparence, mais l'intérieur est mité. Lelouch règle ici leur compte à quelques intellectuels réfrigérés.

Il fallait au départ une belle audace pour tenter ce doublé : réunir le couple Ventura-Fabian sans tomber dans l'invraisemblable, et refaire « Un Homme et une Femme » qui ne soit pas le premier film et pourtant garde les mêmes qualités. Il faut dire que les acteurs choisis sont pour une grande part dans la réussite. Lino Ventura révèle un talent insoupçonné : il fait passer sur son visage mal équarri une gamme de sentiments qui vont de la colère au désir de vengeance, de l'acceptation à la tendresse, sans dire un mot, par le jeu d'un sourire amer devenu seulement triste, d'un regard dur qui s'apaise.

Un film en couleurs pour avant, en noir et blanc pour maintenant. Comme souvent !

Viol en Première Page

de Mario Belocchio

Le cinéma italien se porte bien ; c'est du moins le bulletin de santé qu'on peut établir d'après les films qui traversent la frontière.

Avec « Viol en Première Page » on pénètre dans le milieu de la grande presse, celle que l'on croit sans couleur politique particulière et qui, pourtant, tente d'infléchir l'opinion publique à la veille des élections ; presse tranquillisante s'il en est, qui préfère au titre « Désespéré, un chômeur, père de 4 enfants se suicide » l'anonyme « Suicide d'un immigré ». Et le crime que l'on découvre dans les faubourgs de Milan — ceux-là même où Rocco se battait avec son frère il y a 10 ans dans le film de Visconti — tombe à point pour alimenter les colonnes du « Giornale ». Maria-Grazia s'était offert du contestataire, voilà ce qu'il en coûte aux petites filles innocentes et naïves ! Toute l'Italie voudra la venger, la campagne électorale sera sauvée, les extrémistes jugulés. Comme le dit le rédacteur en chef, les trois piliers de l'ordre seront respectés : la police pour réprimer, la justice pour condamner, les ouvriers pour travailler.

Que la presse soit aux mains de grands patrons, puissances occultes et politiques,

on s'en doutait ; il semble que là, Belocchio ait mis quelque lourdeur et une certaine complaisance dans l'étalage. Ou bien serait-ce qu'on s'habitue à tout, même à la corruption officialisée ? Il faut dire que, depuis quelque temps, en Europe et ailleurs, la réalité dépasse la fiction.

La Crécelle.

Divers

Correspondance interscolaire

Je suis enseignante à l'Ecole Brechbühl (Genève) dans une classe de **deuxième année primaire** et je désirerais pour l'année scolaire à venir, entrer en correspondance avec une classe du même degré (20 à 25 élèves) et qui résiderait en Suisse romande, afin qu'une possibilité de **rencontre** soit envisageable entre les deux classes.

Jocelyne Delacrétaz,
route de Base,
1212 Grand-Lancy, Genève.

U.R.A.N. – Protection de la nature

En application des statuts de l'Union touristique suisse, les Amis de la nature et, pour faire suite aux décisions votées à l'unanimité lors du congrès national d'Olten, de novembre 1972, les responsables romands pour la protection de la nature de ladite association, se sont réunis les 28 et 29 avril 1973 au chalet « Moléson », au-dessus de Châtel-Saint-Denis.

Ils ont étudié les divers aspects que pose le problème de la protection de la nature et de l'environnement. A l'issue de leurs travaux, ils ont voté la résolution suivante :

1. Nous recommandons à tous nos membres et à nos sections, de prêter une attention accrue à toutes les questions relatives à la protection de la nature et de l'environnement, de les étudier et de collaborer à toute action positive entreprise dans ce sens.
2. Nous invitons toutes les personnes physiques et morales, tels que groupements politiques, économiques, sociaux, syndicaux, culturels, sportifs, intéressés à quelque titre que ce soit, de former avec nous des comités d'action locaux, régionaux, cantonaux ou fédéraux, pour intervenir chaque fois que les prescriptions légales en la matière sont insuffisantes ou non respectées.

Les sections romandes, ainsi que le président de la Protection de la nature, des Amis de la nature, sont à disposition pour tous renseignements complémentaires.

Le responsable :
Raymond Petter,
avenue de France 85,
1004 Lausanne.
Tél. (021) 34 83 98.

SSMG

Publication des cours d'automne 1973

COURS NORMAUX

N° 25 Natation en bassin d'apprentissage
8-11 octobre 1973 (Neuhausen)
Introduction du travail en bassin d'apprentissage. Perfectionnement dans tous les styles. **Conditions d'admission :** maîtrise d'au moins 2 styles de nage.

N° 32 Excursions (J + S 1)
1-6 octobre 1973 (Tenero)
Mise sur pied d'excursions ; observation des aspects géologiques, géographiques et biologiques (excursions en automne).

N° 33 Course d'orientation (J + S 1) + jeux
1-6 octobre 1973 (Lyss)
Course d'orientation dans le cadre de l'école ; possibilité d'obtenir le diplôme J + S 1. Discipline complémentaire : jeu.

N° 35 Sport scolaire facultatif
10-13 octobre 1973 (Interlaken)
Organisation du sport scolaire facultatif dans le cadre d'une commune - Formation des responsables communaux du sport scolaire facultatif - Enseignement de jeux ou d'arbitrage.

N° 37 Gymnastique féminine (J + S 1) engins
8-13 octobre 1973 (Kreuzlingen)
Méthodologie et perfectionnement personnel. Possibilité d'obtenir le diplôme J + S 1.

N° 39 Jeux II^e et III^e degrés (volley + basket)
8-13 octobre 1973 (Hitzkirch)
Volley et basket pour les II^e et III^e degrés. Discipline complémentaire : natation.

N° 41 Patinage
15-19 octobre 1973 (Neuchâtel)
Patinage à l'école - Notions de danse.

N° 42 Hockey sur glace
1-5 octobre 1973 (Davos)
Hockey sur glace à l'école - Technique de patinage, tactique, règles du jeu - Méthodologie.

1. Ces cours sont réservés aux membres du corps enseignant des écoles officiellement reconnues.
2. Si le nombre de places disponibles est suffisant, les candidats au diplôme fédéral d'éducation physique, au brevet de maître secondaire, les maîtresses ménagères et de travaux à l'aiguille peuvent être admis aux cours, pour autant qu'ils participent à l'enseignement de l'éducation physique dans le cadre scolaire.
3. Une subvention proportionnelle au prix de pension et le remboursement des frais de voyage, trajet le plus direct, du domicile au lieu de cours, seront alloués.
4. Les maîtres inscrits recevront une réponse d'ici au 20 septembre 1973.

Inscriptions au moyen de la carte d'inscription bleue auprès de M. Raymond Bron, Vallombreuse 101, 1008 Prilly, **jusqu'au 1^er septembre 1973.**

Présidents des associations cantonales

GE : Paul Gilliéron, inspecteur de gymnastique, rue des Charmilles 38, **1200 Genève.** Tél. (022) 45 46 85.

FR : Roman Grossrieder, maître de gymnastique, **3186 Düdingen.** Tél. (037) 43 17 89.

NE : Charles Bossy, professeur, rue de la Sagne, **2114 Fleurier.** Tél. (038) 61 18 57.

VS : Samuel Delaloye, maître de gymnastique, rue des Mazerettes 30, **1950 Sion.** Tél. (027) 2 03 61.

TI : Marco Bagutti, inspecteur de gymnastique, via San Gottardo 57, **6900 Massagno.** Tél. (091) 2 08 66.

VD : Michel Wespi, maître de gymnastique, route des Monts, Poses-Franches, **1602 La Croix-sur-Lutry.** Tél. (021) 28 38 17.

BE (Jura bernois) : Jean Rerat, maître de gymnastique, rue Neusté 13, **2740 Moutier.** Tél. (032) 93 25 10.

Informations Unesco

L'Indonésie et les écoles associées

Pour répondre au vœu exprimé par de nombreuses écoles associées suisses de l'Unesco, le thème des séminaires 1973 pour les enseignants sera l'Indonésie. Comme chaque année, auront lieu deux séminaires, l'un en langue française (11-13 octobre, à Territet-Montreux), l'autre en langue allemande (8-10 novembre, à Sigriswil).

Vient de paraître : « La Chine »

Le rapport du dernier séminaire romand des écoles associées, consacré à la Chine, vient de paraître en français. Il contient les textes suivants : « La Chine et le tiers monde » (par Harish Kapur, professeur à l'Institut des hautes études internationales de l'Université de Genève), « La politique extérieure de la Chine » (par Jacques Freymond, directeur du même institut), « La politique intérieure de la Chine » (par Alexandre Casella, secrétaire exécutif du Centre de documentation et de recherche sur l'Asie, Université de Genève) et « L'éducation et la vie quotidienne en Chine » (par Madeline Chevallaz, journaliste à Lausanne).

Le rapport du séminaire alémanique, « China », paraîtra en allemand au mois de juillet.

Conférence des ministres européens de l'éducation à Berne

Les ministres européens de l'éducation se réuniront à Berne du 5 au 7 juin 1973. Le thème principal de cette 8e conférence sera « Le choix des besoins en matière d'éducation du groupe d'âge de 16 à 19 ans ».

La Commission nationale étudie le rapport Faure

Le directeur général de l'Unesco a demandé aux Etats membres d'examiner le rapport Faure, « Apprendre à être », sous deux aspects :

Il s'agit d'une part d'étudier les mesures nouvelles qui s'imposent à l'Unesco en matière d'éducation et d'autre part les enseignements que peut en tirer chaque Etat membre. C'est la commission nationale suisse pour l'Unesco qui se charge de cette étude en Suisse. Une première séance de travail aura lieu au début de juillet prochain.

Symposium européen à Berne sur les problèmes d'hydrologie

Dans le cadre de la Décennie hydrologique internationale, l'Unesco et l'OMM (Organisation météorologique mondiale) organiseront un symposium à Berne, du 22 au 27 août 1973. Le bilan des réserves d'eau en Europe sera établi dans la première partie du programme ; l'influence de l'écologie sur ces réserves et les questions de coopération internationale seront examinées ensuite.

Autriche et Italie : révision commune des manuels d'histoire

Treize historiens et professeurs d'universités, Autrichiens et Italiens, se sont récemment réunis à Vienne, pour discuter objectivement les points délicats de l'histoire italo-autrichienne aux XIXe et XXe siècles. Cette « conférence au sommet » faisait suite à un examen réciproque des manuels scolaires entrepris dans les deux pays. Il s'agit de débarrasser les manuels d'histoire des « erreurs » conscientes ou inconscientes qui ont pu s'y glisser.

Une première conférence avait eu lieu en mars 1972 ; elle était consacrée à l'histoire autrichienne et italienne jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Il ne reste plus maintenant qu'à publier les résultats de ces entretiens et à les soumettre aux autorités scolaires. C'est à celles-ci qu'incombera le soin de « nettoyer » les livres scolaires.

Selon les experts, les travaux sont maintenant suffisamment avancés pour que les recommandations puissent être prises en considération lors des prochaines éditions.

Coopération franco-suisse dans un domaine interdisciplinaire

Sur l'initiative de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les Universités de Genève et de Paris V viennent de créer un certificat commun d'écologie humaine et d'anthropologie. Ces cours interdisciplinaires au niveau européen, qui impliquent l'identité des programmes et un échange régulier de professeurs, seront étendus, dès le mois d'octobre, aux Universités de Toulouse III et de Turin, puis, en 1974, à d'autres universités.

Les cours sont orientés vers la connaissance de l'écologie et les interactions entre l'homme et son environnement. Ils dureront deux ans et seront sanctionnés par un examen. Ils s'adresseront avant tout à des médecins, urbanistes, syndicalistes, industriels, sociologues, etc.

« Le visage de la rue dans les cités historiques »

Du 17 au 22 juin prochain se tiendra à Lausanne un colloque sur le thème « Le visage de la rue dans les cités historiques », organisé par le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS).

Ce colloque, qui comportera plusieurs conférences suivies de discussion (le rôle historique de la rue dans la cité ; la rue, points de vue du praticien, de l'artiste, de l'édile ; signification de la rue dans la vie urbaine d'aujourd'hui), sera accompagné d'une exposition intitulée « Le visage de la rue ».

M. Charles-Frédéric Ducommun, président de la Commission suisse pour l'Unesco, fait partie du comité de patronage de cette manifestation.

Diapositives pour tous

Afin de rendre accessibles les grandes œuvres d'art à un public toujours plus large, l'Unesco édite régulièrement des séries de diapositives. Chaque série comprend 30 diapositives en couleurs, format **5 × 5 cm,** accompagnées d'un commentaire approprié en français, anglais et espagnol.

La dernière série est intitulée « Tepotzotlan : l'architecture baroque au Mexique ». Ces diapositives, ainsi que toutes les autres séries Unesco, peuvent être obtenues aux adresses suivantes :

— Pestalozzianum, Beckenhofstrasse 33, Zurich.
— Schulwarte, Helvetiaplatz 2, Berne.
— Office de documentation et d'information scolaire, Rawyl, Sion.
— Ufficio cantonale proiezioni luminose, Scuola magistrale, Lugano.

Attention au coup de l'étrier !

La médecine légale sait depuis longtemps que l'alcool consommé durant la phase initiale, dite « résorptive », soit durant les pour-mille ascendants, réduit plus fortement la capacité de conduire un véhicule qu'il ne le fait pour des pour-mille correspondants de la phase éliminatoire, dite « postrésorptive ». De ce fait, la diminution de l'efficience du conducteur peut atteindre un maximum déjà avant que la courbe d'alcoolémie ait atteint son point culminant.

La revue « Medical Tribune » mande que la Cour suprême de la République fédérale d'Allemagne, sur la base de constatations scientifiquement établies, a déclaré que l'absorption d'une quantité d'alcool peu de temps avant de se mettre au volant peut devenir cause d'incapacité de conduire, même si, au moment de

l'accident ou du contrôle, l'alcoolémie n'a pas encore atteint le taux légal (en Suisse : 0,8 pour-mille). Le coup de l'étrier peut donc devenir circonstance aggravante ! *SAS.*

La bière en Suisse en 1971

Selon des données officielles, la consommation de bière s'est élevée en Suisse, en 1971, à plus de 491 millions de litres, ce qui correspond à 78 litres par tête de population, enfants compris. On obtient une vue plus près de la réalité en calculant la consommation par tête de la population âgée de plus de 18 ans ; elle s'élève alors à 110 litres par tête, hommes et femmes considérés comme unités égales de consommation.

Le statisticien bernois Dr. F. Welti a établi que la consommation par tête de la population âgée de plus de 18 ans a été d'environ 47 litres par an dans la période quinquennale 1945-1949, de 67 litres en 1950-1955, de 84 litres en 1956-1960, pour atteindre la centaine en 1961-1965.

Durant le dernier quart de siècle, la consommation de bière a donc augmenté de 134 pour cent, soit de 47 à 110 litres.

L'imposition spéciale de la bière est actuellement un peu moins de 11 cts par litre, ce qui a rapporté à la Confédération, en 1971, environ 48 millions de francs. L'Etat suédois tire d'une consommation de bière un peu plus petite plus de 500 millions de couronnes, soit plus de 400 millions de francs suisses. *SAS.*

Mot d'ordre du Conseil fédéral

« L'augmentation de la consommation annuelle de boissons distillées de 3 litres par tête de population, en 1950/55, à 4,7 litres en 1966/70, ou de 57 pour cent, s'écarte du but du régime fédéral de l'alcool. » Dans ses rapports de gestion de la Régie, le Conseil fédéral a exprimé à diverses reprises ses préoccupations quant à cette évolution et a souligné la nécessité de tout entreprendre pour freiner l'accroissement de la consommation d'alcool.

200 ans de distillation de pommes de terre

Deux siècles se sont écoulés maintenant depuis que S. Exc. Samuel Engel, bailli bernois dans le Pays de Vaud, avec l'aide du chimiste lausannois Struve, fabriqua, pour la première fois en Suisse, de l'eau-de-vie de pommes de terre. Dans sa joie d'inventeur, le bailli-agronome n'aura pas soupçonné de loin les misères et les dangers que sa découverte entraînerait pour le peuple suisse.

Le plus récent rapport de la Régie fédérale des alcools montre une fois de plus l'importance des sacrifices financiers imposés à cette administration par l'obligation de procurer aux pommes de terre d'autres emplois que la distillation : dans la moyenne de la période 1966/67 à 1970/71, la Régie a dû dépenser de ce fait 30 millions de francs par an. La diminution de la surface plantée de pommes de terre, qui a été de quelque 50 000 ha autour de 1955, pour n'être plus que de 30 000 ha actuellement, est largement compensée par l'augmentation du *rendement à l'hectare ;* ce dernier s'est élevé dans la même période de 250 quintaux à 400 quintaux.

Les très importants excédents de récolte sont principalement dus au fait que les producteurs emploient toujours moins de pommes de terre pour l'affouragement dans leur propre exploitation. Selon un graphique du rapport, les quantités respectives ont diminué, durant les dix dernières années, de 40%, alors que les importations de fourrages ont augmenté de 150%.

Si, malgré une tendance à la baisse, l'emploi de pommes de terre pour *l'alimentation humaine* est resté généralement stable, ces dix dernières années, la population résidante ayant augmenté — on estime cette consommation à 70 kg par tête pour 1970 — cela doit être attribué surtout aux *produits précuisinés ou prêts à la consommation,* dont la fabrication est énergiquement soutenue par la Régie fédérale ; ces produits représentent déjà le 13% de la consommation de pommes de terre. *SAS.*

typo

offset

main-d'œuvre qualifiée
machines modernes
installations rationnelles

précision,
rapidité et qualité
pour l'impression de revues,
livres, catalogues,
prospectus, imprimés de bureau

Corbaz S.A.
1820 Montreux
22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

Maîtres imprimeurs depuis 1899

reliure

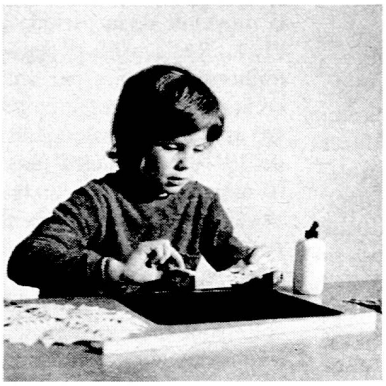

NOUVEAUTÉ !

Sous-main pour les écoliers en classe

Format 35 × 45 cm, 2 mm épaisseur. En matière plastique Polystyrol, gris clair, très solide.

Avantages : Surface lisse, applicable des deux côtés, lavable.

Utilisation : Dans les écoles enfantines et pour tous les degrés des écoles.

Pour modelage avec Plastiline, peinture, dessin, bricolage, collage, linogravure, dessin technique (avec T spécial).

Prix :	1	10	30	50	100	250
Fr.	2.50	2.20	2.—	1.90	1.80	1.70

Une exécution avec un et deux bords est livrable prochainement. Demandez les prix s.v.p.

BERNARD ZEUGIN, matériel scolaire, 4242 Dittingen/BE tél. (061) 89 68 85

Société vaudoise et romande de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

Garantit actuellement plus de 2000 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Assure : les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottettaz, 1012 Lausanne.

école pédagogique privée

FLORIANA

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de **gouvernantes d'enfants, jardinières d'enfants** et **d'institutrices privées**
- **Préparation au diplôme intercantonal de français**

La directrice reçoit tous les jours de 11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous.

SKI SANS FRONTIÈRES

AUX CROSETS

VAL-D'ILLIEZ 1670 - 2277 m
Planachaux/Champéry
15 remontées mécaniques en liaison avec Avoriaz/Morzine (France)

Trois chalets confortablement équipés

Montriond	130 places
Cailleux	80 places
Rey-Bellet	70 places

sont encore libres quelques semaines durant l'hiver 1973-1974.

Renseignements : **Adrien Rey-Bellet,** Les Crosets, **1873 Val-d'Illiez** (VS)

Bibliothèque Nationale Suisse 3003 BERNE

J. A. 1820 Montreux 1

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux

bulletin bibliographique

SPR

dédié aux parents, au personnel enseignant et à tous les comités des bibliothèques

publié par la Commission pour le choix de lectures destinées à la jeunesse et aux bibliothèques scolaires et populaires

Supplément au N° 22 de l'« Educateur », 70e fascicule, 2e feuille, 22 juin 1973 SPR.

Membres de la commission :

Mme J. Gauthey, institutrice, Le Vaud, présidente	J. G.
Mme N. Mertens, Vandœuvres (Genève)	N. M.
Mlle C. Antille, institutrice, Sierre	C. A.
M. Maurice Evard, professeur, Fontainemelon	M. E.
Secrétaire-caissier ad interim :	
M. A. Chevalley, Lausanne	A. C.

I. Ouvrages destinés aux enfants de moins de 10 ans

a) **Les Films,** traduit de l'anglais par André Bultreys. Ed. Gamma, coll. Bonjour le Monde, Paris-Tournai 1972. Illustré. 16 × 20,5 cm. 25 pages. Fr. 3.50.

b) **Le Pain,** trad. de l'anglais par J. Selke-Henns, même éditeur, même format, même prix, 1971.

c) **Les Cours d'Eau,** traduit de l'anglais par J. Selke-Henns, même éditeur, même format, même prix, 1971.

Voici une jolie collection qui compte déjà une trentaine de volumes et qui se présente comme une « mini-encyclopédie ». Chaque numéro est bien illustré. Le sujet est traité de façon concise et donne à l'enfant l'essentiel en une vue d'ensemble sans détails inutiles. Le texte imprimé en gros caractères est aisément lisible. A la fin, un répertoire de mots illustrés tient lieu de résumé. Excellent à tout point de vue. Pour les maîtresses enfantines et celles du degré inférieur, ces livraisons peuvent servir aux leçons de choses, d'élocution, ou encore pour introduire un centre d'intérêt.
Filles et garçons de 4 à 7 ans. J. G.

Un Mille-Pattes au Pays des Pantoufles, par Claude Malois. Ed. G. P., coll. Rouge et Bleu, Paris 1972. Illustré par Pascale Claude-Lafontaine. 20 × 27 cm. 34 pages. Fr. 5.—.
Un conte pour les petits qui sort de l'ordinaire, écrit en gros caractères bien lisibles, avec de ravissantes illustrations. Cette histoire d'une famille pantoufle qui rencontre maman et bébé scolopendre dans un grenier est originale et amusante.
Dès 7 ans. J. G.

Le Petit Poucet, par Charles Perrault. Ed. G. P., coll. Rouge et Or, Paris 1972. 22 × 27 cm. 78 pages.
Ce livre aux superbes photos en couleurs a été tiré du film écrit par Marcel Jullian et réalisé par Michel Boisrond d'après le conte fort connu de Perrault. Comme dans beaucoup de films, l'auteur s'est cru obligé d'ajouter au conte de Perrault d'autres épisodes qui n'ajoutent rien à l'intérêt de l'histoire, mais permettent d'allonger la sauce.
7 à 9 ans. J. G.

Titikato, le Petit Indien d'Amazonie, par Gérard Civet. Ed. G. P., coll. Rouge et Or, Paris 1973. Illustré de photos en couleurs. 23 × 32 cm. 32 pages.
Avec Titikato, les enfants connaîtront la vie, les coutumes d'une tribu d'Indiens au Brésil. A sa suite, ils pénétreront dans la forêt amazonienne et y découvriront les animaux, la végétation.
Très intéressant et très bien illustré. C. A.
Dès 8 ans.

II. Ouvrages destinés aux enfants de 10 à 16 ans

a) Aventures

Le Jardin dans le Désert, par Eve Dessarre. Ed. G. P., coll. Spirale, Paris 1973. Illustré par Daniel Billon. 12,5 × 17,5 cm. 185 pages. Fr. 4.50.
Ce n'est pas la première fois que la soussignée lit un livre d'Eve Dessarre. Chaque fois elle a le même plaisir, parce que c'est là de la bonne, toute bonne littérature pour enfants : des récits vivants, des personnages pleins de cœur, de vivacité, avec des défauts comme tout le monde, des pays et paysages divers — cette fois nous sommes en Israël — avec, à l'appui, une documentation solide et sans pédanterie. Comme cela nous change des trop habituels policiers avec les trop habiles enfants, détectives-miracles. Ouf ! Un peu de bon air frais fait toujours du bien.
Dès 10 ans. J. G.

Jeannot le Navigateur, par Jacqueline Boisyvon. Ed. G. P., col. Rouge et Or Souveraine, Paris 1972. Illustré par Jacques Pecnard. 14,5×20,5 cm. 185 pages.
Voilà un récit amusant, gai, avec de l'humour dans le texte, vivant et original, ce qui est un très bon point. Ce livre a tout pour plaire aux enfants. Il nous raconte l'histoire d'un gosse trouvé, placé chez de braves fermiers, mais qui veut

à tout prix pouvoir s'inventer une famille. Ce qu'il imagine pour y arriver, je ne vous le dirai pas. Lisez donc cette histoire et vous apprécierez, à côté de Jeannot, des personnages hauts en couleur comme Croizandieu, Cornhill ou le père Anselme.
Garçons dès 10 ans. J. G.

Issilim, par Andrée Clair. Ed. La Farandole, Paris 1972. Illustré par Katie Barbaud. 19,5 × 12,5 cm. 163 pages.
Issilim habite un petit village du Niger. Il vient de passer un examen pour continuer ses études. Hélas ! il échoue.
Il décide donc d'aller à la ville chercher du travail.
Après bien des aventures, l'avenir d'Issilim se dessine.
A travers les multiples aventures d'Issilim, les enfants découvriront la brousse, la ville, les oasis, les traversées de déserts. L'auteur nous montre aussi un problème de ces pays : l'exode vers la grande ville, où l'on espère travailler dans un bureau.
Illustré en noir-blanc.
Dès 10 ans. C. A.

La Grande Roue, par Colette Vivier. Ed. G. P., coll. Rouge et Or Souveraine, Paris 1972.
Illustré par Jacques Pecnard (noir-blanc et couleurs). 15 × 21 cm. 185 pages.
Nous sommes en juin 1900 à Paris. L'Exposition universelle bat son plein.
Régine débarque chez sa tante dans un milieu mondain.
Le même jour par le même train arrive Pauline, une petite bonne de 12 ans, tyrannisée par sa patronne. Celle-ci est victime d'un accident et voici Pauline toute seule, perdue dans Paris.
Après quelles péripéties Régine et sa cousine rencontreront Pauline et essayeront de la loger en cachette sous les combles de leur immeuble, vous le saurez en lisant ce roman.
La vie, les principes des personnages nous étonneront quelquefois. Mais n'oublions pas que nous sommes au début de ce siècle.
10 à 12 ans. C. A.

Bennett et ses Grenouilles, par Anthony Buckeridge, texte français d'Olivier Séchan. Ed. Hachette, coll. Bibl. Verte, Paris 1972. Illustré par Jean Reschofsky. 12 × 17 cm. 192 pages. Fr. 4.20.
Il existe déjà une douzaine d'ouvrages du même auteur, tous consacrés au collégien Bennett et à son second, Mortimer, de l'internat anglais de Linbury. Cette fois-ci, Bennett a créé un club de zoologie parmi ses condisciples. Tout découle de l'intérêt porté à la gent batracienne. Les meilleures intentions se muent en dépit et en catastrophes ; mais tandis que le professeur Wilkinson rugit, menace, puis change d'avis, son collègue Carter, plus compréhensif, tente chaque fois d'arranger les choses.
Comme les précédents, ce « Bennett » est fantaisiste et farfelu à souhait ; les incidents comiques foisonnent. Il est bon qu'il y ait ainsi des livres de saine gaieté. A. C.

b) Famille

Marika, par Anne Pierjean. Ed. G. P., coll. Spirale, Paris 1972. Illustré par Monique Gorde. 17,5 × 13 cm. 185 pages.
Marianne enseigne dans une petite école de montagne. Marika, fillette très sauvage, arrive.
Dans sa nouvelle famille commence une suite de jours difficiles et d'autres pleins d'espoir. Chris arrivera-t-il à apprivoiser Marika ?
Ce livre a reçu le prix de littérature du Salon de l'enfance 1972. Roman captivant et émouvant, illustré de dessins en noir-blanc et en couleurs.
10 à 14 ans. C. A.

c) Nature

Un Monde secret, les Oiseaux de tous les Continents, par F. Edwards, traduction de Henriette Guex-Rolle. Ed. Hachette, Paris 1972. Illustré par J. Rignall. 24 × 33 cm. 80 pages. Fr. 23.—.
Anatomie de l'oiseau, classification élémentaire, apparition et évolution, le vol, les plumes, les œufs, les nids, les migrations, les percheurs, les pics, les chasseurs aériens, les perroquets, les oiseaux de proie, les échassiers, les nageurs, les pêcheurs, la basse-cour, les pigeons, les victimes de la chasse, les oiseaux marcheurs, telles sont les divisions de cet ouvrage superbement illustré en couleurs et qui se termine par une nomenclature des espèces en voie de disparition, d'où le nécessaire appel de l'auteur : « Défendons les oiseaux, de tous les continents ! » A. C.

d) Travaux manuels

Toile, Corde, Raphia, version française de Thérèse Poyas. Ed. Gamma, coll. Le Trèfle, Paris 1971. Dessins de Francisco Carreno et Alberto Fernandez. 21 × 30 cm. 183 pages. Fr. 22.—.
Pour les enfants de 4 à 14 ans, voici le troisième album d'une collection consacrée aux créations manuelles, et dans laquelle vous trouverez des dizaines et des dizaines d'idées originales, utiles ou amusantes de travaux à exécuter en utilisant comme matériel de base la laine, la corde, le raphia et la toile.
Pour chaque ouvrage un résumé du matériel à avoir sous la main, un texte explicatif clair, des patrons, des dessins aux couleurs gaies, des modèles qui donnent envie de se mettre à l'ouvrage. Un signe distinctif permet de savoir pour quel âge est prévu le travail. Une très belle présentation, une mine d'idées à exploiter, un livre de valeur.
J. G.

e) Documentaire

a) **Les Routes et les Autoroutes,** trad. française de R. et J. Selke. Ed. Gamma, coll. Ma première Bibliothèque, Paris 1971. Illustré. 16 × 19 cm. 32 pages. Fr. 3.50.
b) **Les Roches et les Minéraux,** trad. française de R. et J. Selke, même éditeur, même format et même prix.
c) **Les Oiseaux et leurs Migrations,** trad. française de R. et J. Selke, même éditeur, même format et même prix.
Voici une autre collection genre petite encyclopédie pour des enfants du degré moyen, publiée chez Gamma. Environ trente-cinq volumes parus qui intéressent les jeunes à des notions très diverses traitant de sujets modernes, des sciences naturelles, de la technique, avec de très bonnes illustrations. Collection à recommander au corps enseignant comme outil de travail. Voici des livres sérieusement faits, à la documentation solide et à la portée des enfants.
Garçons et filles de 7 à 11 ans. J. G.

II. Langue et littérature

De l'un des auteurs, nous avons reçu trois recueils de choix de textes français au format de 14 × 22,5 cm., au prix de 16 francs le volume, et parus chez Troxler-Verlag, Friedheimweg 9, 3007 Berne. Ils sont dus à deux enseignants bernois, Heinrich Eltz et Charlotte Ritschard, tous deux convaincus que c'est en jouant et en dansant, donc par le mouvement, que les élèves de langue allemande apprendront le français, tous deux partisans des moyens audio-visuels et des méthodes modernes. Nous présentons brièvement ces trois ouvrages dans lesquels les écoliers romands trouveront eux aussi de quoi meubler leur esprit autant que leurs séances de jeux.

a) I. **Entrez en Scène** (176 pages) commence par des dialogues souvent amusants, puis aborde des saynètes comprenant un nombre restreint de personnages. A la suite viennent des jeux dramatiques (contes et légendes), puis des farces (L'Agnelet, le Cuvier, d'autres encore) et enfin des extraits de comédies de Molière.

b) II. **Aux Jeux, les Gars !** (112 pages). Au début sont des comptines, puis des amusettes et des jeux de mots (palindromes, contrepèteries, exercice de diction), des devinettes, des proverbes et des locutions ; enfin des chansons mimées et des rondes souvent accompagnées de musique et d'indications quant à l'exécution.

c) III. **Sous l'Arbre en Fleur** (160 pages) est un choix de poèmes à dire par les enfants. Les poètes sont Français, mais y sont mêlés plusieurs noms de chez nous des plus avantageusement connus. Les divisions de ce recueil sont : Douceur du Foyer — A la Découverte du Monde — Jeux et Compagnons — En Route, le Cœur joyeux ! — De l'Aurore à la Nuit — Au Fil des Saisons — Noël, Nouvel-An — L'Appel des Fleurs — J'aime toutes les Bêtes — A l'Ouvrage, du Courage ! — L'Ecole — Qui lira rira. Au total 152 poèmes bien choisis.

A la fin de ce dernier livre, les auteurs s'excusent de ne pas avoir toujours retrouvé les noms du poète et de l'éditeur. Signalons à ce propos qu'à la page 63 ils ont mis sous « auteur anonyme » et sous le titre « Sème » un morceau qui n'est autre qu'un extrait du « Chant du Semeur » de la Fête des Vignerons de 1905 due à René Morax et Gustave Doret.
Terminons ce survol en disant qu'à la fin de chaque tome il y a une bibliographie.

Dès 10 ans. A. C.

III. Bibliothèques populaires

a) Romans et essais

L'Ecorchement, par Jean Vuilleumier. Ed. Rencontre, coll. L'Aire, Lausanne 1972. 13 × 19 cm. 212 pages.
Ici même nous avons parlé du « Rideau noir » du même auteur.
« L'Ecorchement » ? Oui, les personnages de ce livre sont tous des écorchés : Alice, la mère, qui a trompé son mari, lequel s'est suicidé ; Hugo, l'amant devenu second époux, qui se croit supérieur à quiconque et finit lamentablement ; Bernard, le fils d'Alice, muré dans son silence et son obscure méditation ; Paul, frère d'Alice, brave homme faible qui constate la lente désagrégation de sa famille et sa propre déchéance ; sa fille Michèle, enfin, chez qui un tourment physique sape peu à peu le mental. Tous glissent vers une ruine morale pressentie, vers la mort, à moins que — la dernière page le laisse espérer — les quatre survivants réunis ne se réveillent.
Le talent de l'auteur excelle à piéger et à transcrire ces longues ruminations, ce graduel et lamentable effritement où chacun est seul. De plus, ses notations parallèles quant aux choses, à la nature et aux saisons renforcent l'atmosphère d'angoisse où baigne le récit. A. C.

Mammy Lorry, par Rudolph Menthonnex. Ed. Rencontre, coll. L'Aire, Lausanne 1972. 13 × 19 cm. 192 pages.
Un roman ? Plutôt un long rêve cauchemardesque entrecoupé de visions obscènes, de « crudités », mais aussi d'ironie, d'humour, de réflexions philosophiques et où l'on côtoie les larves, les spectres, la folie atomique, les puissances infernales...
Une imagination débordante, féconde en obsessions diverses, suscitant un monde apocalyptique. Mais l'amour ne peut-il tout régénérer ? A. C.

L'Ane-Rouge, par Georges Simenon. Ed. Le Livre de Poche (A. Fayard, 1960), Paris 1972. Couv. ill. 11 × 16,5 cm. 192 pages.
« L'Ane-Rouge », c'est le cabaret où le journaliste Jean Cholet fait la connaissance de Lulu, jeune divette sans engagement et malade de surcroît. Jean est un être faible qui fait le désespoir de sa pleurnicheuse de mère. Tapeur et menteur, il ressent beaucoup d'inclination pour les femmes légères, pour une autre même qui est sa collègue de bureau. Seul son père marque de l'indulgence envers ses manquements ; et pour cause : on l'apprendra à la fin du roman qui voit la mort de ce père, « employé modèle », qui donna toujours l'absolution au jeune viveur totalement égoïste.
Il faut relever une fois de plus l'habileté de l'auteur à mener son histoire, à créer l'atmosphère, à noter les détails des choses et les pensées intimes des gens. A. C.

Opium, Journal d'une Désintoxication, par Jean Cocteau. Ed. Le Livre de Poche (Stock & Delamain et Boutelleau), Paris 1972. Dessins de l'auteur. 11 × 16,5 cm. 224 pages.
Ces pages, écrites en 1929-1930, sont le résultat de la réflexion du poète alors qu'il terminait une cure de désintoxication de l'opium. On y trouve certains aperçus des effets de la drogue sur la sensibilité et l'intelligence d'un être exceptionnel ainsi que des allusions à quelques confrères, des remarques sur le théâtre, la critique, le rêve, et encore des souvenirs d'enfance et de plus récents, tout cela exprimé avec la fantaisie sautillante et pourtant profondément réfléchie du génial créateur. Relevons seulement deux observations qui lui sont dues :
« La sagesse est d'être fou lorsque les circonstances en valent la peine » (p. 58), et
« Le comble de l'inélégance : avoir une signature illisible » (p. 185). A bon entendeur, salut !
Encore une remarque : la présente édition, intégrale, est illustrée par plus de quarante dessins de Cocteau, dessins où figure souvent, à côté du prénom, la petite étoile à cinq branches. A. C.

b) Critique littéraire et théâtre

Phèdre, de Racine ; pour une Sémiotique de la Représentation classique, par Danielle et David Kaisergruber et par Jacques Lempert, professeurs d'Ecoles normales supérieures. Ed. Librairie Larousse, coll. L/Larousse Université, Paris 1972. 15 × 21 cm. 288 pages.
Il faut le dire d'emblée : de par son organisation et de par l'emploi de termes peu communs, cette étude extrêmement serrée du texte racinien n'est pas d'un abord facile. Elle convient aux gens de théâtre, et surtout aux maîtres de l'enseignement supérieur. De plus, sa lecture exige d'avoir sous les yeux le texte même de la tragédie.
S'il y a dans les genres littéraires le nouveau roman, il y a aussi la nouvelle critique dite structuraliste. Les auteurs ont construit leur ouvrage sur la sémiologie, c'est-à-dire l'étude des signes du langage et de leurs systèmes. Ils montrent certaines délégations, certains transferts : Phèdre-Vénus, Phèdre-Œnone, ou Thésée-Neptune, expliquent la conception antique de la puissance des dieux et des monstres reversée sur les humains, ainsi que l'importance accordée au rapt, à l'interdit-inceste dont sont victimes les personnages de la tragédie.
Citant à l'appui de leur démonstration de nombreux vers, ils établissent des parallèles avec d'autres œuvres tragiques et se réfèrent à divers auteurs (Schefer, Greimas, Barthes, etc.) voire à Pascal et à « Port-Royal ». Ils relèvent que les discours des personnages de « Phèdre » sont repris d'autre manière par l'un ou par l'autre.
Les douze chapitres comportent des thèses logiquement développées et trente propositions. L'ouvrage se termine par une bibliographie.
Nous ne disposons pas de la place nécessaire à l'analyse détaillée que mériterait une telle entreprise. Pour terminer, citons cette phrase (p. 225) : « Il n'y a pas d'événements dans le théâtre tragique : de vastes symboles comme la mort, l'hymen, le viol ; des marques signifiantes : la couronne, le sceptre, la forêt, le fer ; ou bien encore des récits-tableaux, des tableaux-systèmes, procès du texte virtuel d'un autre tableau. » A. C.

Balzac, une Mythologie réaliste, par Pierre Barbéris, Dr ès lettres, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud. Ed. Larousse, coll. Thèmes et textes, Paris 1971. 11 × 17 cm. 288 pages.
Trop longtemps, j'ai dû remettre la lecture de cet ouvrage qui me ravit par une prise de position tout à fait franche. Et c'est là sans doute une des études les plus originales de l'œuvre et du génie balzaciens.
Après avoir établi une liste des textes, des éditions et des études critiques disponibles, l'auteur, dans son avant-propos, incite à une lecture — ou à une relecture — de la « Comédie humaine », et comment l'entreprendre, en tenant compte de tout l'apport le plus récent à la connaissance de l'œuvre. Ainsi qu'il le dit, son livre est « une tentative pour mettre Balzac en perspective ».
Pour ce faire, il définit le roman balzacien, puis s'attache à la vie du romancier et à son influence sur l'évolution de l'écrivain. Après quoi il examine les structures et le fonctionnement de l'œuvre : héros et personnages, passions, ésotérisme de Balzac, ordre, logique et signification de la « Comédie » ; puis Balzac et la France de son temps : circonstances économiques, la bourgeoisie et la politique d'alors, la condition de la femme dans la première moitié du XIXe siècle, le rôle de l'industrie et de la banque, etc. Les derniers chapitres ont trait aux critiques et à la critique

(nombreuses citations) ainsi qu'à « Balzac aujourd'hui ».
Nous avons là un ouvrage considérable et, j'espère, considéré, en même temps qu'une étude exhaustive et parfaitement libre. A. C.

c) Histoire

Journaux et Documents du Temps passé, par André Rossel. Ed. de la Courtille, 146, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris X^e^. Fac-similés. 25 × 33,5 cm. Fr. 6.50 la livraison.
Nous avons déjà cité l'un ou l'autre des fascicules édités par la Courtille. En voici deux nouveaux : « La France et l'Europe au temps de la Régence » et « La France et l'Europe au temps de Louis XIV ».
Le premier contient dix-neuf journaux et brochures dans le format exact, deux ordonnances royales, quatre placards-affiches et deux lettres autographes du cardinal Dubois et de Voltaire.
Le second se compose de onze journaux et brochures, cinq affiches, quatre lettres autographes de Descartes, Boileau et Racine, ainsi que de deux estampes.
Les journaux : « Nouvelles d'Amsterdam », « Journal d'Utrecht », « Gazette française », ainsi que les Lettres patentes du Roy, la correspondance et les divers documents sont en fac-similé, ce qui donne l'impression d'avoir en main les originaux et de vivre dans leur temps.
De telles publications sont utiles à l'enseignement de l'histoire. A. C.

d) Musique

La Musique, un Monde merveilleux, par B. Britten et J. Holst, trad. de l'anglais de Léo Lack. Ed. Bias et Gamma, coll. Un Monde merveilleux, Paris-Tournai-Montréal 1971. 19,5 × 27 cm. 96 pages. Fr. 17.50.
Deux grands noms de la musique anglaise se sont rencontrés pour écrire cette histoire de la musique à l'intention des jeunes. Beaucoup d'illustrations merveilleuses accompagnent les divers chapitres consacrés au son et au rythme, au langage musical, au développement et à la fabrication des instruments, les différents styles. Le livre se termine par un glossaire alphabétique qui peut s'utiliser comme un instrument de référence. Chaque chapitre s'ouvre par un collage symbolique de Ceri Richards. Au total, un livre valable pour les jeunes musiciens, qui leur fera comprendre pourquoi la musique a tenu et tient encore une place si importante dans la vie des hommes. J. G.

e) Poésie

Mon Italie, par Simone Rapin. Ed. Poésie vivante, coll. Pinacothèque, Genève 1972. Ill. de 40 photos. 15 × 21 cm. 104 pages. Fr. 10.—.
Cet ouvrage, qui a obtenu les Palmes d'Or de l'Académie de Naples en 1972, a pour thèmes Venise, Florence, Rome, Pompéi, Ravenne, Sienne, Padoue, Viareggio, Assise, et aussi saint François et Giotto, Michel-Ange et Le Tintoret. Chaque reproduction de la page de gauche comporte en vis-à-vis, donc sur celle de droite, un texte poétique. Ce sont ainsi trente-neuf poèmes que M^me^ Simone Rapin a écrits à la gloire de tant de lieux célèbres, le dernier étant une « Dédicace à Dante ». Nous n'avons de place que pour un court extrait :

Gerbes et Ruines
dans la campagne
Réserve pour la faim des âges à venir,
la ruine tend sa meule à nos blés éphémères
et l'œuvre du passé voit son ombre grandir
sur la gerbe soumise au rythme de la terre.

Les illustrations sont parallèles aux chants. Elles consistent soit en un fac-similé d'un fragment de l'« Héroïque » de Beethoven, soit en des vues d'endroits fameux, soit en la reproduction d'œuvres célèbres à quoi chaque poème tresse un laurier. De ces poèmes inspirés par une méditation profonde, il faut louer l'harmonieuse beauté, la liberté de l'expression et l'intense ferveur.
Un grand poète et une grande dame. A. C.

Journal d'un Chemin de Campagne, par Philippe Delaby. Chez l'auteur, 8, rue de la Brasserie, 1050 Bruxelles 1973. Illustré par Michel Tesmoingt. 14 × 20,5 cm. 56 pages.
J'ai déjà parlé dans ce périodique du poète belge Ph. Delaby, l'un des écrivains les plus originaux de son pays. Dans ce récent ouvrage, il se met « dans la peau » d'un modeste chemin de campagne, qui, de ce fait, devient un personnage. Et la vieille sente d'accompagner le ruisseau, d'accomplir même une bonne action, de tâter de la grande ville pour revenir enfin aux lieux premiers, là où elle est utile puisque campagnarde. Ce récit, plein de poésie, comporte une leçon de modestie. Et il y a de l'humour là-dedans : « Mais un chemin creux qui se lève, ça ne tient pas debout ! »
Disons encore que ce « songe de la terre », parsemé çà et là de courts poèmes, est illustré en pleine page par un peintre de grand talent qui est l'ami des poètes ; j'ai nommé Michel Tesmoingt. A. C.

Le Chant des Coqs, par Vio Martin. Ed. A la Baconnière, coll. La Mandragore qui chante, Neuchâtel 1973. 14,2 × 21 cm. 72 pages.
« O prairies, ô boqueteaux et maisons, vous tous que j'aime, comment vous sauverais-je de l'oubli ? Je n'ai force ni talent. Non plus le brillant ou la sûreté de parole qui font qu'on écoute. Comme vous, je vais vers le silence. Les brumes montent du lac, le ruisseau attend sa litière de feuilles, une hache brille au pied d'un tronc — on sait son travail futur, hélas !...
» Seul le cœur se défend encore où une petite source lutte contre le gel. Jusqu'à quand ? Jusqu'à quand ? »
Notre ancienne collègue, M^me^ Vio Martin, vient d'offrir à ses nombreux lecteurs un nouveau recueil de prose poétique distribué en dix-huit chapitres aux titres simples tels que « Champs aux alouettes — Vers la moisson — Villages — Routes d'été — Le cerisier — Maison — D'un temps d'épreuve — Ni l'hiver ni le printemps — Le tremble », et j'en passe. Mais dans chacun l'on retrouve la sensibilité propre à ce poète, la qualité de sa vision, son émoi devant la fuite des jours comme devant le réel qu'elle transpose avec art en un message émouvant, son amour d'une terre maintes fois parcourue, amour qu'on sent nécessaire à une vie toute de gravité et de ferveur.
Et puis, quel style ! Il faut lire ces poèmes en prose qui, s'il était nécessaire, démontrent une fois encore que M^me^ Vio Martin occupe l'un des tout premiers rangs dans l'ordre poétique. A. C.

Une nouvelle revue littéraire romande
Depuis la défunte « Semaine littéraire » de Louis Debarge, plusieurs tentatives furent faites qui ne durèrent qu'un temps. Nous ne rappellerons pas les titres de ces divers essais. Aujourd'hui, plus rien. Pour combler ce vide, quelques jeunes viennent de lancer « Pajouvertes » qui, ainsi que l'indique son nom, est une publication ouverte à la poésie, à la littérature et aux arts, et se veut accueillante à tout texte de valeur.
Deux numéros illustrés ont paru avec des pages de Maurice Carême, E.-H. Crisinel, Claude Aubert, Roger Nordmann, M. Michelet, R. Kaech, Jean Villars-Gilles, R.-E. Bernard, Mousse Boulanger, André Durussel, Gil Pidoux et j'en oublie.
C'est une entreprise à encourager parce que nécessaire. On prévoit 4 livraisons à l'année en format de 15 × 20,5 cm. et au prix d'abonnement de Fr. 25.—. S'inscrire à « Pajouvertes », Couvalou 22, 1373 Chavornay. A. C.

f) Photographie

La Photo, Choix de l'Appareil et de ses Accessoires, par Ph. Van der Stichele, Michel et Jacques Babut du Marès. Ed. Gérard & Cie, coll. Marabout Spécial Loisirs, Verviers 1973. Dessins d'Henri Lievens, couv. et photos couleurs de Ph. Van der Stichele. 11,5 × 18 cm. 128 pages.
Ce guide explique ce qu'est un appareil photographique, traite des divers formats et des différents types d'appareils, des films et des accessoires. Il fournit quelques notions d'optique ainsi que des tables concernant les profondeurs et les angles, les indices de sensibilité des films, les vitesses d'obturation et se termine par un lexique.
Ce petit ouvrage rendra service au néophyte et à l'amateur photographe parce qu'il donne tous les conseils nécessaires à l'achat, au fonctionnement et à la réussite, tout cela avec la plus grande clarté. A. C.